

Sommaire

LA CRISE POLITIQUE.....	1
▶ Calendrier électoral, organisation des élections	1
▶ La nouvelle CES et la publication de la nouvelle liste de candidats.....	3
▶ Le projet de conférence au sommet du FFKM, projet de « convention de paix ».....	15
▶ Médiation de la communauté internationale, diplomatie	16
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	19
▶ Santé, éducation.....	19
▶ Trafics humains.....	19
▶ Insécurité	20
▶ Litiges fonciers, expulsions	23
▶ Gouvernance, justice, amnistie	23
▶ Conditions carcérales, revendications des agents pénitentiaires	25
▶ Liberté d'expression et de manifestation, médias	26
ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT	27
▶ Exploitation des ressources minières	27
▶ Trafics de bois précieux	27
▶ Environnement, calamités.....	28
▶ Divers.....	29

LA CRISE POLITIQUE

▶ Calendrier électoral, organisation des élections

01/08 - Le ministre de l'Intérieur, Florent Rakotoarisoa, est impatient d'obtenir le calendrier électoral de la CENIT et de lancer le processus avec les 41 candidats. L'opération « *carte d'identité nationale* » serait achevée aux deux tiers et se poursuit bien que les crédits alloués soient épuisés pour la plupart des districts. Le ministre se dit satisfait de l'adoption par le parlement du projet de loi recomposant la CES. Il rappelle que ce texte relève de la souveraineté nationale et que la communauté internationale n'a pas à imposer ses conditions. Il invite par conséquent celle-ci à respecter la décision du parlement et à concentrer ses efforts sur l'organisation des élections. La liste des 41 candidats ne fera l'objet d'aucune retouche, affirme-t-il. Le ministre est persuadé que la loi passera favorablement l'épreuve de l'examen de constitutionnalité et que la nouvelle CES sera opérationnelle mi-août. Me Hanitra Razafimanantsoa de la mouvance Ravalomanana ne partage pas cet optimisme. Elle juge inutile d'avoir changé la composition de la CES si sa décision antérieure autorisant les 41 candidats à se présenter demeure inviolable et irrévocable alors qu'elle est à la source de l'impasse actuelle. *Tananews* constate que le parlement n'a examiné aucun texte portant modifications de certaines dispositions du code électoral et de la loi organique relative à l'élection du premier président de la IVème République. La recommandation du GIC-M de permettre aux candidats leur retrait de la présidentielle contre un remboursement de leur caution a de ce fait été ignorée. Le ministre n'a pas touché mot de cette question. Pour *Ma-Laza*, « *la question est de savoir si la communauté internationale a vraiment la capacité de « faire sauter » les facteurs de blocage. (...) L'entourage des 3 candidats incriminés compte là-dessus pour encourager leur champion à ne pas lâcher prise. Quitte à aller vers des élections unilatérales. Ou encore à élaborer un calendrier électoral qui commencerait par une élection constitution-*

nelle, suivie par des législatives et enfin par des présidentielles. Cela signifierait prolongement de la Transition, mais également, cela supposerait une alliance tactique entre Zafy Albert et Andry Rajoelina » (Alliance que certains observateurs ont cru déceler depuis quelques semaines).

02/08 - Le processus électoral est plus que jamais dans l'impasse, déclare la présidente de la CENIT.

Elle espère que les consultations effectuées par la médiation de la SADC et le GIC-M déboucheront rapidement sur une solution. Il ne reste plus que 10 à 15 jours pour débloquer la situation et pouvoir tenir des élections avant la fin de cette année, prévient-elle. Sur le plan technique réaffirme-t-elle, la CENIT est prête, quoi qu'en disent les détracteurs, parmi lesquels le ministre de l'Intérieur.

08/08 - La tenue des élections en 2013 sera difficile si les problèmes politiques ne sont pas résolus avant le 20 août, selon Béatrice Atallah. La CENIT et les experts des Nations Unies ont déjà défini le chronogramme mais les dates ne seront dévoilées qu'après la mise en place des nouveaux membres de la CES et la publication de la liste des candidats à la présidentielle. « *L'Afrique du Sud assurera le financement de l'impression des bulletins uniques si le contexte politique s'améliore* », indique Béatrice Atallah.

14/08 - L'opération d'octroi de carte d'identité nationale (CIN) suspendue depuis fin juillet, pour manque de fonds. Près de 300.000 personnes attendraient encore leur CIN. Le ministère des Finances et du budget serait en attente d'un décret pour apporter le financement complémentaire. Bruno Rakotoarisoa, ancien membre de la CENI, estime, en tant qu'expert électoral issu du Groupe des experts nationaux en matière d'élection, que sur la base des projections de l'Instat, le nombre d'électeurs devrait avoisiner les 10 millions. Il considère qu'il manque encore près de 3 millions d'électeurs à l'appel.

28/08 - Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur rappelle que ses services attendent toujours le complément de financement nécessaire pour atteindre l'objectif fixé en matière de délivrance des CIN. Il resterait encore 250.000 électeurs potentiels dépourvus de pièce d'identité, sur les 950.000 estimés en début d'année.

17/08 - La mouvance Zafy lance une nouvelle attaque contre la CENIT. « *La CENIT devra être démantelée* », déclare Omar Mektoub. Les partisans de la mouvance continuent d'exiger la tenue d'un référendum constitutionnel avant tout autre scrutin. Ils proposent que « *le ministère de l'Intérieur reprenne l'organisation des élections, car il est plus expérimenté que la CENIT, qui ne fait que suivre les directives de la communauté internationale* ». Béatrice Atallah, présidente de l'entité, n'a de cesse d'expliquer que « *ce sont les politiciens [dont la mouvance Zafy], en signant la feuille de route, qui ont impliqué la communauté internationale dans le processus électoral* ». Parmi les critiques émises par la mouvance Zafy à l'encontre de la CENIT figure, entre autres, la non-finalisation de la liste électorale. « *La liste des électeurs n'est pas encore clôturée en raison du report de la date des élections. Il est du devoir de tout un chacun, et notamment des politiciens, de mobiliser la population pour s'y inscrire* », réplique l'institution, qui estimait en juin que les opérations étaient achevées à 90 %.

22/08 - La date du premier tour de la présidentielle a été fixée par la CENIT au 25 octobre. Le second tour éventuel sera jumelé avec les élections législatives, le 20 décembre. La CENIT a évoqué un cas de force majeure pour justifier le choix du 20 décembre et la CES a déclaré la demande recevable. Madagascar sera alors en pleine période des pluies, une saison pendant laquelle il est difficile d'organiser un scrutin dans de bonnes conditions. Fatma Samoura, représentante du PNUD, s'est engagée à procurer un matériel spécifique pour l'organisation des élections durant cette période. Les élections municipales n'interviendront qu'en 2014. Le bouclage de la liste électorale est fixé au 9 octobre et la clôture du dépôt des dossiers de candidature pour les législatives est fixée au 13 septembre. Les candidats retenus qui occupent des fonctions dans l'administration devront remettre leur démission. Sont concernés Hery Rajaonarimampiana, Hajo Andrianarivelo, Camille Vital, Pierrot Rajaonarivelo, Tabera Randriamanantsoa et Edgard Razafindravahy.

« *Le président de la Transition n'est pas contre les élections* », a réagi son conseiller spécial, Norbert Ratsirahonana, présent à la cérémonie de présentation du nouveau chronogramme électoral. « *Cela devrait mettre fin à la crise* », a-t-il déclaré. Du côté de Lalao Ravalomanana, placée dans une situation inconfortable, le ton est encore à la discrétion. N'ayant aucun candidat déclaré aux futures élections, et ayant échoué dans ses tentatives de mobilisation de foule, la mouvance multiplie les réunions pour définir une nouvelle stratégie. La coordinatrice du système des Nations Unies ne considère pas comme un obstacle l'absence d'un candidat issue de la mouvance Ravalomanana. « *J'espère qu'avec les campagnes de communication, mais surtout la campagne électorale qui va être menée, ils pourront trouver un candidat de substitution qui répondra à leurs desideratas et saura les représenter* », soutient-elle. L'UA adopte un ton ferme et menace : des sanctions sévères et personnalisées seront imposées à l'encontre de ceux qui tentent de faire obstruction au processus. Elle exhorte les partenaires internationaux de Madagascar à reprendre immédiatement leur soutien financier, logistique et technique pour accompagner le processus en cours et

faciliter la tenue d'élections libres, transparentes, régulières et crédibles. La Commission prend les dispositions requises en vue du déploiement d'observateurs électoraux dans les meilleurs délais, appelle tous les partenaires multilatéraux et bilatéraux à s'engager rapidement dans le même sens.

Pour le SeFaFi, les dates des vendredis 25 octobre et 20 décembre pour tenir le premier et le second tour de la présidentielle « *font problème* ». « *La perspective de deux week-ends prolongés ne pourra que favoriser les abstentions, ainsi que la manipulation des résultats* », écrit-il. En outre, deux jours fériés de plus pénaliseront les entreprises au détriment d'une économie déjà fort mal en point. Le SeFaFi suggère de reporter les scrutins aux samedis 26 octobre et 24 décembre qui « *paraissent plus appropriés* ».

29/08 - D'après le rapporteur général de la CENIT, le gouvernement sud-africain mettra un hélicoptère à disposition de la Grande Ile pour aider à la collecte des résultats du scrutin dans les zones inaccessibles. Bon nombre d'observateurs s'interrogent sur les conditions de la tenue du probable 2ème tour des présidentielles programmé en pleine saison des pluies. Par le passé, des fraudes électorales ont toujours été imputées à de tels calendriers. Si ce 2ème tour devait se tenir à cette date, beaucoup craignent que la fiabilité des résultats n'en soit affectée. Depuis le début de la crise, le nombre de communes enclavées aurait augmenté de 20 %. L'impression des bulletins de vote sera prise en charge par la CENI d'Afrique du Sud.

► La nouvelle CES et la publication de la nouvelle liste de candidats

01/08 - La loi sur la recomposition de la CES prévoit 6 nouveaux magistrats, qui devront être élus par leurs pairs. Les membres du SMM menacent de boycotter son application. Le texte adopté prévoit que parmi les 19 nouveaux membres de la nouvelle Cour, siègent 6 magistrats en activité élus par le collège des magistrats. « *Jusqu'ici, la tendance qui prévaut est que nous n'allons pas procéder à l'élection de nouveaux membres de la CES. (...) Nous n'acceptons pas que les membres actuels de la CES soient remis en cause en raison de leur décision [de valider les 41 candidatures]. Les jugements ont été émis par rapport à la loi, mais aussi par rapport aux faits. L'élection est un processus politique, il est normal que les membres de la CES aient tenu compte des faits politiques dans leur décision* », déclare Tojo Razafindrakoto, secrétaire général du Syndicat des magistrats (SMM), qui assimile la recomposition de la Cour à une forme d'« *irrespect du pouvoir judiciaire* ». « *Nous attendons la décision de la HCC sur le contrôle de constitutionnalité des modifications apportées à la loi sur la CES. Ensuite le bureau du syndicat se réunira, pour convoquer une assemblée générale, afin de définir une position officielle* », ajoute-t-il. Dans l'optique où le texte modifiant la CES serait déclaré conforme à la Constitution et se verrait promulgué, « *il se peut que nous décidions de boycotter son application* », affirme-t-il. Il est donc hors de question pour lui que la liste des 41 candidats soit remise en cause, comme l'exige la communauté internationale.

08/08 - L'établissement de la liste des 41 candidats : une décision à caractère administratif et non à caractère juridictionnel ? D'après l'ancien président de la HCC, Honoré Rakotomanana, la décision rendue par l'ancienne CES est une décision à caractère administratif et non une décision à caractère juridictionnel. Selon lui, le principe de l'autorité de la chose jugée n'est donc pas applicable.

02/08 - La HCC déclare conforme à la Constitution la loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi portant création de la CES. Le président de la Transition a saisi la HCC, le ministère de la Justice, les 10 entités signataires de la feuille de route, le ministère de l'Intérieur ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique afin que, chacun en ce qui le concerne, prenne les dispositions en vue de la désignation et/ou de l'élection, au plus tard le 8 août, des personnalités devant siéger au sein de la nouvelle CES.

05/08 - Quelle sera l'allure de la nouvelle liste de candidats publiée par la CES « new-look » ? Pour *L'Express*, « *l'éviction quasi-certaine de Lalao Ravalomanana et de Didier Ratsiraka devrait être assortie d'autres disqualifications motivées par les mêmes raisons pour faire passer la pilule et pour donner un semblant de crédibilité à la nouvelle CES. Trois candidats au moins se trouvent dans la même situation pour n'avoir pu justifier une résidence physique à Madagascar 6 mois avant l'élection, du moins si l'élection avait eu lieu le 24 juillet. Il s'agit de Ny Rado Rafalimanana, résident à Dubaï avant son retour en début d'année, de Kolo Roger¹ et de Jules Etienne, résidents en France. Leur cas n'a jamais été évoqué par le GIC, peut-être à cause de leur faible poids électoral* ». La nouvelle loi sur la CES permet aux candidats évincés de désigner des remplaçants mais on voit mal Marc Ravalomanana et Didier Ratsiraka avoir confiance en des suppléants. S'ils sont écartés, ils vont certainement préférer le boycott de l'élection. L'absence d'un candidat de la mouvance Ravalomanana réduirait la crédibilité du processus. Le GIC a toujours milité pour que toutes les mouvances, en particulier celle de Marc Ravalomanana participent au scrutin. Du moins avant le

¹ Le médecin radiologue, établi depuis fort longtemps à Genève, déclare être en possession des justificatifs de 6 mois de résidence à Madagascar.

« *ni...ni* », puis la candidature de Lalao Ravalomanana et la volte-face d'Andry Rajoelina. Le président de la Transition aurait accepté de se retirer volontairement tout en maintenant ses conditions, en l'occurrence, l'éviction des candidatures de Lalao Ravalomanana et de Didier Ratsiraka. Mais il n'y a pas que cette condition. Outre le fait d'avoir été déposé hors délai, la candidature d'Andry Rajoelina est aussi frappée par les dispositions de la charte de l'UA qui lui interdisent (théoriquement) de se présenter à une élection pour un retour à l'ordre constitutionnel. Andry Rajoelina réplique qu'alors tous les candidats qui ont participé au coup d'État et qui se trouvent sur la liste des 109 personnes sanctionnées par l'UA devraient également être écartés. Avec la recomposition de la CES, il pourrait gagner sa revanche sur ses anciens compagnons qui ont choisi de faire cavalier seul, tels Hajo Andrianainarivelo, Jean Lahiniriko, Roland Ratsiraka, Camille Vital, Julien Razafimanazato et Noelson William. La CES pourrait être tentée de faire un grand coup de balai pour réduire le nombre de candidats afin de faciliter la tâche de la CENIT et le choix des électeurs. Elle pourrait prendre en compte d'autres paramètres comme l'alerte donnée par la direction générale du Trésor concernant certains candidats débiteurs de l'État qui ont mobilisé de gros moyens pour leur campagne. Leur candidature pourrait être motivée par le souci de se mettre à l'abri.

06/08 - Constitution de la nouvelle CES : 36 candidats pour les 6 sièges affectés aux magistrats. Le SMM ne manifeste aucun enthousiasme à l'égard de cette nouvelle CES où les groupes politiques seront également représentés, mais il n'interdit pas à ses membres de se porter candidat. Dans un communiqué son président rappelle qu'« *une décision de justice est irrévocable. Un principe auquel le juge et pouvoir judiciaire ne peuvent déroger* ». La refonte de la CES est considérée par le syndicat comme une sanction à l'encontre des magistrats qui ont élaboré la liste des 41 candidats, le 3 mai, elle traduit le non-respect du principe de séparation des pouvoirs. « *Nous n'empêcherons pas ceux qui veulent se porter candidats, ni ceux qui veulent participer au scrutin, mais nous ne sommes pas responsables des actes et décisions de ceux qui feront partie de la CES* », affirme-t-il. « *La justice est la garantie de la souveraineté nationale. Nous n'acceptons pas le non-respect de la souveraineté de la justice* », déclare le communiqué.

Pour la mouvance Ravalomanana, la désignation d'un juriste issu de ses rangs n'est pas la priorité du moment. Pour Me Hanitra Razafimanantsoa, « *une fois que le politique entre dans le prétoire, la justice en sort* ». La mouvance n'adhère pas à l'idée d'intégrer les politiciens dans la CES, raison pour laquelle ses représentants se sont abstenus lors du vote de cette loi au parlement.

Les administrateurs civils sont opposés au réexamen de la liste des candidats à la présidentielle ; ils affirment qu'ils retireront leur représentant auprès de la CES au cas où la liste serait modifiée. 650 administrateurs civils ont participé à l'élection de leur représentant. Ils ont porté leurs suffrages sur Clermont Gervais Mahazaka, ancien ministre de la Communication ayant appartenu au TIM, parti de Marc Ravalomanana, qui avait rallié le camp de l'ancien président de l'assemblée nationale Jacques Sylla, et qui avait manifesté son soutien à Andry Rajoelina, alors président de la HAT.

09/08 - Les noms des personnalités devant représenter la magistrature au sein de la CES ont été rendus publics. Le corps de la magistrature a décidé de choisir des jeunes. Seul François Rakotozafy est magistrat de 1er grade. Etant l'ainé, il est également le seul magistrat qui pourrait se présenter à l'élection du futur président de la CES. Du côté des formations politiques signataires de la feuille de route, les réunions se multiplient pour la désignation de leurs représentants au sein de l'institution.

Le souhait du GIC de voir la liste des candidats remaniée par la nouvelle CES risque de ne pas être réalisé, estime L'Express. Acculé par la communauté internationale en général, le pouvoir a fini par obtempérer de manière détournée. Alors que le GIC voulait une ordonnance, une loi a été votée par le parlement. La CES a été recomposée avec des éléments hétéroclites. Désormais, toutes les délibérations reposeront sur un rapport de force politique, du fait de la composition de l'institution qui fait la part belle aux représentants des signataires de la feuille de route (11 des 19 membres). Si les 8 membres de la première CES étaient tous des magistrats d'expérience, ceux qui vont les remplacer incarnent le renouveau et la jeunesse. Ce qui ne veut pas forcément dire qu'ils vont prendre une décision diamétralement opposée à celle adoptée par leurs collègues. Le SMM a plus ou moins boycotté le vote au nom de la solidarité corporative et pour ne pas désavouer leurs pairs. Il est probable que les nouveaux élus auront à cœur de défendre la position de leurs prédécesseurs. A cela s'ajoute le fait que la majorité des représentants désignés par les entités politiques sont des magistrats. Jusqu'ici, la majorité des entités représentées au sein de la nouvelle Cour s'accordent sur le fait que la première liste de candidats à la présidentielle ne doit pas être modifiée. Les membres du CCL (Collectif des candidats pour la légalité) campent cependant sur leur position, et plaident toujours pour le retrait des 3 candidats controversés. La position de la ministre de la Justice est cependant sans équivoque quant à l'irrévocabilité du jugement rendu par la CES précédente.

10/08 - Le conseil des ministres a nommé officiellement les membres de la nouvelle CES. Comme il fallait s'y attendre, le siège attribué à la mouvance Zafy n'est pas pourvu, comme l'avait souhaité l'ancien président.

La Transition adopte par voie d'ordonnance le désistement volontaire des candidats. Le projet adopté en conseil des ministres permet le « *retrait volontaire de candidature ou la révision de la liste des candidats par la CES* ». Il ouvre la voie à la « *présentation de candidature de remplacement individuelle pour les concernés sans possibilité de présentation de nouvelles autres candidatures* ». Tous les chefs d'institution, les candidats et les signataires de la feuille de route, pourront saisir la Cour. Omer Beriziky, dont le sort est lié à l'application de la feuille de route, félicite le « *courage* » d'Andry Rajoelina. Le régime franchit ainsi un nouveau pas dans le respect des exigences de la communauté internationale mais le retrait des 3 principales candidatures litigieuses n'est pas acquis, notamment le retrait « *volontaire* » et « *unilatéral* » d'Andry Rajoelina. Celui-ci continue de conditionner son désistement au retrait de Lalao Ravalomanana et de Didier Ratsiraka. La décision de l'exécutif donne de l'ampleur au débat sur la faculté de la nouvelle CES de réviser la liste des candidats à la présidentielle, selon la décision de l'actuelle Chambre, le 3 mai. Celle-ci stipule le caractère « *irrévocable* » de sa résolution, mais qui est maintenant remis en cause par la possible révision exigée par la communauté internationale. Pour Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, « *l'autorité de la chose jugée tient toujours. Mais cela n'empêche pas la CES d'examiner les dossiers de candidature* ». Le texte donne « *deux jours à dater de la publication de l'ordonnance* », aux intéressés pour adresser cette demande à la CES, qui « *doit statuer dans les trois jours au plus tard après la saisine* ». En cas d'annulation de candidature suite à une demande de révision, le candidat peut présenter un remplaçant, qui doit déposer son dossier de candidature dans les 3 jours à compter de la décision de révision. Pour le cas d'un retrait volontaire, la demande est accompagnée du dossier de candidature de son remplaçant, sous peine d'irrecevabilité. Le retrait volontaire peut intervenir dans les « *8 jours maximum* » après la publication de l'ordonnance, et la CES dispose de « *48 heures pour statuer sur les nouvelles candidatures* ». La date finale de retrait volontaire de candidature expire le 20 août, date finale du délai donné par la CENIT pour lui communiquer la liste définitive des candidats à la présidentielle.

12/08 - Trois prétendants à la présidence de la CES. La nouvelle loi sur la Cour électorale prévoit que son président « *est élu par les membres de la Cour, parmi les magistrats de premier grade la composant* ». 8 magistrats parmi les 18 personnalités du nouvel effectif remplissent les conditions requises, dont 2 ont déjà une expérience de juge électoral. Parmi les 8 magistrats de premier grade, 6 ont été désignés par des signataires de la feuille de route, un issu du corps des magistrats et un haut-conseiller de la HCC. 3 noms parmi les 8 pouvant prétendre à la présidence de la CES sortent du lot. Le premier est François Rakotozafy, issu de l'ordre judiciaire et élu par ses pairs, qui dispose d'une expérience de juge électoral. Il est donné comme favori. Les 2 autres disposent également de cette expérience : Marie Gisèle Ranampy, désignée par l'UDR-C (pro-Rajoelina) et ancien membre de la HCC, et Andriatsihafa Dieudonné Rakotonrabao, présenté par les hauts-conseillers de la HCC. Mis à part l'expérience et la compétence, la course à la présidence de la CES dans la conjoncture actuelle, impose également de prendre en compte les paramètres politiques. Lors des délibérations « *en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante* ». En cas de partage des voix, la décision finale sera celle adoptée par son président. La nouvelle CES est composée de 6 magistrats, d'un représentant de chacun des 10 signataires de la feuille de route, d'un représentant des administrateurs civils et d'un universitaire, soit un total de 19. La mouvence Zafy n'ayant pas proposé de nom pour la représenter, au final le nombre de membres sera de 18. Le risque de parité n'est donc pas à écarter. La place de président de cette entité est ainsi stratégique d'un point de vue politique, étant donné que l'enjeu de la refonte de la CES est d'abord la révision de la liste des candidats à la présidentielle.

13/08 - Les nouveaux membres de la CES s'engagent, lors de leur prestation de serment, à rester impartiaux et à ne statuer qu'en vertu de la Constitution et des textes en vigueur. « *Nous allons prendre des décisions juridiques, en référence à la loi* », ont-ils déclaré, alors que les anciens membres de la CES avaient reconnu avoir pris en considération la conjoncture politique dans leur décision du 3 mai. La mise en place de la nouvelle CES, « *a pour objectif de redorer la crédibilité du processus électoral et des résultats des élections* », a déclaré Ranary Robertson Rakotonavalona, procureur général de la Cour suprême. Rondro Lucette Rahelimanantsoa, membre de la CES, élue par ses pairs magistrats, reconnaît néanmoins l'existence de pressions dans le métier de juge. Des pressions qui pourraient être accrues au sein de la CES, « *mais quoi qu'il en soit, il nous faut résister par nos convictions et ne nous référer qu'à la loi* », a-t-elle souligné. Le secrétaire général de Justice et Paix, le Père Alain Thierry Raharison, est confiant dans la tenue d'élections et fonde de l'espoir dans la composition de la CES nouvelle version. Il s'interroge cependant sur la fidélité des membres par rapport à leur serment face à l'environnement qui prévaut. Il attire l'attention des candidats qui sont tentés de retirer leur candidature sur l'impact de leur décision sur leur personne et sur leurs partisans. Il attire aussi l'attention sur les conséquences des décisions qui seront prises par la CES au sujet surtout des candidats dits « *indésirables* ». Il y aura, dit-il, des satisfactions mais il y aura également des déceptions qui peuvent être lourdes de conséquences. Le candidat Lezava Fleury appréhende une nouvelle crise car jusqu'à aujourd'hui, aucun des candidats « *indésirables* » ne manifeste l'intention de retirer sa candidature ou ne semble vouloir accepter d'être mis hors course.

Andry Rajoelina refuse la requête du GIC-M sur le retrait volontaire de sa candidature. Son sort est ainsi placé entre les mains de la CES. « *Cela n'aura pas lieu* », a déclaré le chef de la Transition, défiant ainsi ouvertement la communauté internationale. « *Nous n'agissons pas pour satisfaire le désir de la communauté internationale, mais pour répondre au désir des Malgaches* », a-t-il tonné. Le refus de retrait volontaire d'Andry Rajoelina, mais aussi de ses deux homologues, pourrait signer un nouvel échec de la communauté internationale. Mais avec l'entrée en fonction des membres de la nouvelle CES, sort également la loi sur la possibilité de révision de la liste des candidats à la présidentielle. La suite du processus est ainsi mise entre les mains de la Cour électorale.

14/08 - François Rakotozafy, juge judiciaire, représentant du Corps des magistrats, élu président de la CES. « *Peut-être que ce vote a été fait dans un souci de neutralité, vu que je fais partie des juges élus par nos pairs et non désigné par une entité politique* », a-t-il déclaré. Le juge électoral a cependant souligné que « *par leur statut les magistrats ne font pas de politique. Aussi, malgré le fait que la plupart des membres de la CES ont été désignés par une entité politique, ils l'ont été grâce à leur compétence juridique et ne sont affiliés à aucun parti politique* ». Le fait de ne pas avoir élu Andriatsihafa Dieudonné Rakotondrabao, présenté par les haut conseillers de la HCC, pourrait être la preuve d'une volonté des membres de la CES de se démarquer de cette Cour. Marie Gisèle Ranampy pourrait, quant à elle, avoir été handicapée par le fait qu'elle a été désignée par une entité politique signataire de la feuille de route, l'UDR-C, proche d'Andry Rajoelina. L'échec de Josoa Jean Clément Razafindrabe, désigné par l'entité « *Autres sensibilités* » (AS), et Arsène Rajerison, proposé par la mouvance Ravalomanana, pourrait aussi avoir trait à leur position politique. Le discours du nouveau président a été interprété comme une preuve de cette volonté de neutralité.

16/08 - La CES pourrait rouvrir tous les dossiers de candidature à la suite des requêtes déposées. Le MDM de Pierrot Rajaonarivelo, ministre des Affaires étrangères et candidat, a saisi la Cour sur l'existence de candidats qui ne remplissent pas les conditions de résidence de 6 mois, sans citer de noms. L'Escopol soulève également le cas d'« *un candidat* » qui a déposé son dossier de candidature hors délai. D'autres requêtes ont été déposées. Seuls, Jean-Eugène Voninahitsy et Alain Tehindrazanarivelo ont introduit une requête pour le réexamen du cas d'Andry Rajoelina, de celui de Lalao Ravalomanana et de Didier Ratsiraka. Au sein du Collectif des candidats, Fleury Lezava, a saisi la Cour à propos de la candidature hors délais de l'homme fort de la Transition. Le CSC a également déposé une requête en révision mais son président, le docteur Péri Rasolondraibe, refuse de dévoiler les noms des candidats dont il demande le réexamen du dossier. Les demandes déposées confirment les divergences au sein de la classe politique concernant la révision de la liste des candidats. Le Collectif des candidats, qui regroupe une vingtaine de prétendants à la magistrature suprême, n'est pas allé au bout de sa logique en limitant ses demandes aux trois candidats ciblés par la communauté internationale. Jusqu'à l'expiration du délai, 23 requêtes demandant la révision de la décision publiée le 3 mai dernier ont été enregistrées. La CES devrait répondre à toutes ces requêtes dans des délais très courts. Les juges électoraux devront au préalable arrêter leur position concernant la délicate question du principe de l'autorité de la chose jugée. Les demandes de retrait volontaire de candidature pourront quant à elle être déposées jusqu'au 21 août. Pour l'heure, seul le général Dolin Rasolosoa a formulé une telle demande.

« Détournements, vol, refus de paiement : des candidats plus noirs que noir prétendent être propres », titre Tananews. Combien de candidats la CES avalisera-t-elle ? Le site rappelle que la direction générale du Trésor révèle qu'au moins 5 candidats à la présidentielle (dont elle ne donne pas les noms) doivent des sommes importantes à l'État. Mais aucun des documents requis pour se porter candidat ne permet d'appréhender le volet financier. Le Bianco de son côté a révélé qu'une demi-douzaine de candidats sont suspectés de détournements de deniers publics. La société civile quant à elle dénonce un candidat impliqué dans des litiges fonciers. Serge Zafimahova du CDE estime que la CES n'a pas les instruments nécessaires pour étudier les dossiers. Il propose de ce fait la mise en place d'une commission spéciale aux compétences financières élargies. Selon certaines sources, cependant, la nouvelle CES s'intéresserait à « *l'état 211 bis* » attestant le paiement de toutes formes d'impôts et taxes par les candidats.

17/08 - Les juges électoraux s'isolent pour éviter les pressions durant l'examen de la liste des candidats. Ils auraient coupé tout contact avec l'extérieur et pourraient rester sur place jusqu'à la date limite pour la publication de la décision. L'annonce de cet isolement pourrait également être interprétée comme une volonté de rassurer l'opinion sur la démarche de la chambre spéciale, après l'expérience malheureuse de la précédente CES. Il semble cependant que des contacts extérieurs demeurent possibles via les groupes politiques signataires de la feuille de route qui souhaitent se tenir au courant de l'évolution des discussions. La décision de la CES constitue à n'en pas douter une étape cruciale dans le processus électoral.

18/08 - La CES a invalidé les candidatures d'Andry Rajoelina, Lalao Ravalomanana et Didier Ratsiraka, conformément aux exigences de la communauté internationale. Le président de la Transition a déposé son dossier hors délai, les deux autres n'ont pu justifier de 6 mois de présence sur le territoire avant le

jour de la date limite de dépôt de candidature pour le scrutin initialement prévu le 24 juillet. Au total, 8 candidatures de l'ancienne liste de 41 noms ont été annulées par la Cour. Outre les 3 candidatures précitées, sont exclus Rafalimanana Ny Rado, Kolo Christophe Rolland Roger, Jules Etienne Rolland, Rakotomalala Marcel Fleury et Rasolovoahangy Roseline Emma pour ne pas avoir pu justifier, eux non plus, de leur présence sur le territoire au moins 6 mois avant le jour de la date limite de dépôt de candidature. La candidature de Camille Vital, ambassadeur à Genève a été retenue, la cour ayant estimé, en application des principes du droit international, qu'une ambassade constitue un prolongement du territoire national. Cette liste est encore provisoire : un délai de trois jours au plus à compter de cette décision est donné aux candidats annulés pour qu'ils puissent présenter éventuellement des candidats de remplacement. De même, les candidats retenus ont également trois jours pour se retirer volontairement de la course et présenter également un candidat de remplacement. Le général Dolin Rasolosa, président du CST, avait de lui-même décidé de se retirer de la course. La liste officielle provisoire compte désormais 31 noms. Camille Vital, bien que confirmé comme candidat, ne figure pas dans la liste, qui devrait contenir 32 noms et non 31. Simple oubli ? Certains ont remarqué que ce candidat est susceptible de concurrencer Edgard Razafindravahy, PDS d'Antananarivo, qui avait été désigné comme candidat du TGV au congrès du parti, avant qu'Andry Rajoelina ne dépose sa candidature. Edgard Razafindravahy figure en dernière position, celle-là même qu'occupait Andry Rajoelina dans la liste initiale des 41 candidats.

« *C'est une mauvaise surprise mais je n'ai rien à ajouter* », a déclaré le représentant de la mouvance Ratsiraka, Ange Andrianarisoa, joint par l'AFP. « *On ne s'y attendait pas du tout, on est en 'conférence call' avec le président [Marc Ravalomanana] donc pas de réaction pour le moment* », a fait écho le représentant de la mouvance Ravalomanana, Mamy Rakotoarivelo, qui annonce une prochaine conférence de presse. « *Je suis étonné* », a réagi de son côté le ministre de la Communication, Harry Laurent Rahajason qui craint déjà des troubles. « *Ca va barder à mon avis. Ces trois candidats-là ont leurs partisans, ils ne vont pas rester les bras croisés. Je ne crois pas que ces annulations vont apaiser la situation, comme ce qui se passe en Egypte. Le clan Rajoelina et Ravalomanana ont fait savoir qu'ils vont réagir* », a-t-il prévenu.

Les diplomates espèrent, désormais que le retrait des protagonistes de la crise qui a plongé Madagascar dans le chaos contribuera à la sérénité du futur scrutin.

19/08 - La CES nouvelle version a tenu à motiver ses décisions, souligne Tribune. Elle déclare que le droit de recours a été de tout temps un principe constitutionnel. L'ordonnance qui autorise la révision de la liste des candidats et rend donc révocables certaines décisions n'est autre qu'un remède à la carence de la loi. La remise en cause de la décision n'est possible que si l'une des conditions suivantes est remplie : la décision a été rendue au vu de pièces fausses, y a eu anomalie dans l'application ou l'interprétation de la loi. Pour le cas d'Andry Rajoelina, la Cour a jugé qu'il y a anomalie dans l'application de la loi. Le dépôt hors délai d'un dossier est considéré comme une violation d'une formalité substantielle qui entraîne légalement la forclusion ou la perte de la faculté de faire valoir un droit ; sa mission au Vatican, donnée comme excuse au retard du dépôt de son dossier, ne constitue pas un cas de force majeure. Les cas de Didier Ratsiraka et de Lalao Ravalomanana tombent sous le même couperet de la certification officielle du directeur général de la Police nationale qui atteste que leur condition de résidence effective sur le territoire national n'est pas satisfaite. Didier Ratsiraka est arrivé le 18 avril par un vol en provenance de Paris tandis que Lalao Ravalomanana est arrivée le 12 mars par un vol spécial en provenance de Johannesburg ; autrement dit, moins de 6 mois avant le 28 avril, date limite fixée pour le dépôt de candidature. Les obstacles de droit et de fait invoqués par la mouvance Ravalomanana « *ne constituent pas un cas de force majeure mais plutôt des mesures administratives qui échappent à l'examen de la Cour de céans* », lit-on dans la décision. Didier Ratsiraka non plus ne satisfait pas aux conditions légales pour être éligible car, à l'instar de Lalao Ravalomanana, son dossier comporte des anomalies dans l'application de la loi relative à la condition de résidence. De plus le certificat de résidence au nom du candidat Ratsiraka, versé au dossier, ne mentionne aucune date, précise la Cour. *L'Express* note que dans leur mémoire de défense présenté à la CES, Ny Rado Rafalimanana et Marcel Fleury Rakotomalala ont plaidé pour le fait que le vice de résidence physique de 6 mois s'explique par leur activité professionnelle, qui implique des voyages fréquents à l'étranger. Pour le cas du candidat Rafalimanana, sa résidence à Madagascar pouvait être mise en cause étant donné qu'il dispose d'une carte de résident à Dubaï.

Tribune s'interroge sur l'impact de cette décision de la CES, qui tente d'éteindre le feu qu'elle a elle-même allumé avec sa première liste². Va-t-elle apaiser la situation ou au contraire l'embraser ? Du point de vue du juriste, la CES a regagné sa crédibilité en osant prendre des décisions conformes à la loi en vigueur. Du point de vue international, on pourrait apposer sur cette liste un « *peut mieux faire* », dans la mesure où l'application du filtre des 109 sanctionnés par l'UA aurait pu contribuer à la nettoyer un peu plus. Mais la CES n'a pas fonction à utiliser d'autres textes que ceux du droit malgache pour rendre ses décisions. Il faut maintenant que les positionnements nationaux et internationaux en appui à la décision du CES se fassent très rapidement car la tension politique n'est pas forcément apaisée avec ce jugement. Le contexte

² Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/11/24/448497/89140117.pdf>

regorge d'un fort potentiel de violence. Il n'est pas impossible qu'Andry Rajoelina rejette le nouveau verdict de la CES sous divers prétextes, comme « *le refus au nom du nationalisme et de patriotisme d'un diktat de la communauté internationale* », ou « *le refus d'une décision jugée contraire à la volonté populaire* ». Cette réaction peut prendre plusieurs formes, y compris un coup d'État militaro-civil qui le (ré)installerait à la tête de l'État pour quelques années. Si une période trouble se met en place, ce sera le prétexte rêvé pour écarter le fragile processus en cours, au nom d'un « *état d'urgence* » ou d'un « *état de nécessité nationale* ».

Premières réactions : Le premier président de la IV^{ème} République sera un « *président mal élu* » estime le parti MFM. En effet, après la décision de la CES, les partisans des candidats exclus se désintéresseront des élections et la communauté internationale risque de reconnaître un candidat qui aura remporté la victoire avec un faible taux de participation. « *Conduire des élections sur une injonction étrangère ne suffisait pas pour garantir la transparence et la crédibilité des scrutins à venir* », soutient Albain Rabemananjara, président du CDE. Ce qui prédisposerait le pays à des risques réels d'instabilité et de crises postélectorales. « *Compte tenu de cette décision de la CES, on a l'impression que l'on veut contraindre les Malgaches à choisir entre Camille Vital, Hajo Andrianainarivelo et Roland Ratsiraka. Mais est-ce la meilleure solution pour le pays ?* », redoute *La Nation*.

20/08 - La mouvance Ravalomanana proteste contre l'élimination de sa candidate et annonce des manifestations. Elle accuse les partenaires étrangers d'ingérence dans les affaires nationales. « *Si la communauté internationale a déjà choisi un candidat, qu'elle le fasse savoir dès maintenant !* », lance Mamy Rakotoarivelo. « *Ce qui est fait en ce moment, continue-t-il, c'est un bâillonnement de la possibilité pour les Malgaches de dire ce qu'ils veulent exactement dans leur pays, du choix qu'ils veulent faire pour l'élection de leur président ou de leur présidente* ». Elle prévoit d'introduire des recours en annulation de la décision auprès de la CES, de la HCC et du Conseil d'État. Elle appelle aussi ses partisans à manifester sur la « *Place de la Démocratie* » à Ambohitovo, interdite de manifestation politique depuis plus de 4 ans. Le numéro un du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, affirme qu'il a entrepris les démarches nécessaires auprès des responsables afin d'obtenir l'autorisation requise. Les manifestations ne se termineront que lorsque la communauté internationale aura été convaincue de la nécessité de laisser se présenter tous les candidats, a-t-il martelé. Des contacts ont été établis avec les autres candidats éliminés. Un « *front commun* » pourrait être créé entre les candidats évincés, estiment des observateurs, bien que Mamy Rakotoarivelo nie toute possibilité d'alliance de la mouvance Ravalomanana avec le camp Rajoelina. *L'Express* écrit : « *Qui l'eut cru : Rajoelina-Ravalomanana main dans la main, bras dessous bras dessus. À l'allure où vont les choses, on s'approche de cette éventualité. (...) Ce qui est certain c'est que les deux mouvances rassemblées représentent environ 50 % de l'électorat. C'est dommage qu'il ait fallu attendre quatre ans pour que les deux hommes le comprennent. (...) Il a fallu leur éviction à l'élection, les péripéties insondables et imprévisibles de la crise, pour les rapprocher. Même Alfred Hitchcock n'aurait pas fait mieux. L'occasion fait le larron. Quatre ans donc pour aboutir à ce mariage de raison entre une carpe et un lapin. À chacun également de deviner qui est qui dans ce couple. Auparavant on a eu droit à une parabiose entre une grenouille et un dindon avec le rapprochement inimaginable entre Zafy et Ratsiraka. (...) Aujourd'hui, l'un n'a d'yeux que pour l'autre au nom d'une certaine cause. Dès que l'Amiral « voit » son copain, le cœur du cardiologue bat la chamade. L'idylle sera-t-elle poussée aussi loin entre Rajoelina et Ravalomanana ? L'affaire est peut-être plus corsée entre deux Merina aux égos inflexibles et irréductibles qui n'ont pas permis de trouver un terrain d'entente dans cet imbroglio* ».

Les partisans d'Andry Rajoelina contestent également la décision de la CES mais ils n'ont pas encore programmé de manifestation publique. « *Le pire est à venir ! Nous ne sommes pas responsables des conséquences de cette décision qui constitue un facteur de nouvelles crises et qui risqueraient d'entraver le processus électoral* », a lancé Tsiabo Mahaleo, porte-parole des parlementaires pro-Rajoelina. « *Il s'avère totalement injuste que parmi les candidats retenus figurent des individus ayant des antécédents judiciaires* », a-t-il ajouté. Selon le membre du Congrès, « *la communauté internationale a inculqué dans l'esprit des juges électoraux que s'ils cautionnent les trois candidatures décriées ils risquent des sanctions* ». La mouvance Ratsiraka déclare quant à elle que la décision de la CES est illégale et de nature politique. Elle a été prise sous la peur et sous diverses pressions. La seule solution pour sortir le pays de la crise est la mise en œuvre de l'initiative FFKM. **Le premier ministre, Omer Beriziky, adhère à la décision de la CES.** « *La seule voie de sortie de crise est constituée par les élections, à commencer par la présidentielle. La décision de la CES va dans le bon sens* », déclare le chef du gouvernement.

La « *présence physique* » sur le territoire national en débat. Pour certains analystes³, la CES a privilégié à tort la notion de « *résidence physique* » qui figure dans la loi organique de 2012, par rapport à la Constitution qui ne prévoit que la « *résidence* » sur le territoire depuis au moins 6 mois. La condition de présence physique serait illégale et traduirait une fausse lecture de la loi car résidence (physique) ne signifie pas pré-

³ Cf. Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/72/54/448497/89164211.pdf>

sence (physique) en langage courant comme en termes juridiques. En se basant sur la présence physique, la CES établit en fait qu'aucun candidat à la présidentielle ne devait se trouver à l'extérieur durant la période. Ce qui est anticonstitutionnelle eu égard aux droits fondamentaux de circulation. La CES a notamment validé la candidature de Camille Vital en raison du fait que l'ambassade de Genève doit être considérée comme une extension du territoire national. Mais si l'on s'en tient à cette notion de résidence physique, il lui suffisait d'assister à une réunion au Palais des Nations pour ne plus être physiquement sur un territoire de juridiction malgache. Par ailleurs, le candidat a fait des déplacements entre Genève et Antananarivo entre le 28 octobre 2012 et le 28 avril 2013, transitant par Paris. En outre, l'élément de preuves retenu par la CES pour baser sa décision, à savoir les certifications officielles de la direction générale de la Police nationale, interpelle. Cela laisse en effet supposer que la police nationale tracerait tous les individus pour disposer des informations sur leurs mouvements, allers et venues, sur le territoire national ! La CES aurait donc mal dit le droit, argument les supporters des candidats éliminés.

L'exclusion de l'actuel président de la Transition de la future élection va lui garantir une certaine tranquillité, écrit *La Nation*. S'il refuse de se battre, la communauté internationale va lui épargner la menace du gel de ses avoirs extérieurs et il sera probablement dispensé de toute poursuite judiciaire, que ce soit pour le coup d'Etat de 2009 ou pour tout autre délit commis durant son règne. Comme dans tout compromis politique, ce sera l'impunité qui va ainsi prendre le dessus. C'est une pratique courante sur le continent africain depuis des décennies. Il faut noter que le président de la HAT n'est pas assuré d'une véritable tranquillité s'il refuse de se soumettre. Lors de sa mission concernant les opérations musclées dans le Sud du pays, Amnesty International n'a pas été tendre à l'égard du régime. Ce genre de mission constitue souvent un préalable à de possibles poursuites judiciaires internationales. Mais tous ces projets vont sans doute tomber à l'eau si Andry Rajoelina ne parvient pas à imposer sa candidature. Le chef de la Transition risque de quitter le pouvoir sans tambour ni trompette, et sans passer par le verdict des urnes. Ses 4 années passées à la tête de l'Etat n'auront finalement constitué qu'un cadeau car il a pu effectuer un mandat entier sans passer par les élections.

21/08 - Les trois candidats écartés persistent et ne proposent pas de remplaçants. Andry Rajoelina n'est pas non plus le candidat de remplacement d'un autre. L'idée qu'un candidat se désiste et lui cède la place avait circulé depuis son élimination. « *On ne veut pas un lot de consolation* », affirme un proche conseiller. L'objectif est de maintenir la candidature de l'actuel chef de l'Etat. Même obstination chez Lalao Ravalomanana. Ses lieutenants ont déposé une demande de recours pour annuler son exclusion. Ce sera elle et personne d'autre, affirment-ils. Coté Didier Ratsiraka, pas d'autre candidat non plus, et pas de commentaire. L'ancien président reste très discret depuis plusieurs semaines.

La manifestation de la mouvance Ravalomanana qui devait se tenir à Ambohitovo a été annulée « en raison de la tenue du baccalauréat ». Les leaders qui ont annoncé la veille ce rassemblement étaient introuvables au moment du rendez-vous. Les forces de l'ordre pourtant les y attendaient de pied ferme. Les partisans de la mouvance ont été appelés à un rassemblement public le lendemain sur un terrain vague privé à Ankorondrano. Les organisateurs attendent l'autorisation de la commune et de la préfecture de police. Dans le cas où la demande serait refusée, ils ne feront pas de forcing et renonceront, annoncent-ils. La place avait en son temps accueilli sans problème, une manifestation anti communauté internationale commanditée mais présentée comme « *spontanée* ». Le rassemblement initié par la mouvance Ravalomanana coïncidera avec l'arrivée de l'équipe de médiation de la SADC Il devrait s'agir d'une manifestation « *souverainiste* » à laquelle pourraient se joindre les autres militants « *nationalistes* ».

Un nouveau nom pourrait apparaître sur la liste définitive : celui de Hery Rajaonarimampianina, ministre des Finances, présenté par deux autres candidats éliminés. « *Deux personnes au moins m'ont adressé leurs sollicitations, précise-t-il. En l'occurrence, le docteur Jules Etienne et le docteur Kolo Roger. Je pense que ces sollicitations coïncident avec beaucoup de demandes qui m'ont été adressées. Donc je réponds que je me porte candidat* ». Ministre des Finances depuis 2009, ce proche d'Andry Rajoelina a même été pressenti en avril pour être le candidat du parti TGV, au moment où le président de la Transition n'était plus candidat. Il avait été finalement écarté au profit du PDS de la capitale, Edgard Razafindravahy, sous la pression de l'épouse du président. Aujourd'hui, il affirme qu'il n'a pas été sollicité personnellement par Andry Rajoelina et quand on lui demande où en sont leurs relations, le ministre est lapidaire : « *sans problème* ». Parmi les proches d'Andry Rajoelina, on se dit surpris. « *Ce n'était pas du tout prévu, il ne nous en a pas parlé* », affirme l'un de ses conseillers. On compte désormais quatre candidats issus de la mouvance Rajoelina. Face à ce délitement, le conseiller ne voit qu'une solution fédératrice : la candidature unique d'Andry Rajoelina.

22/08 - Manifestation à Ankorondrano : la mouvance Ravalomanana a encore fait faux bond. Le chef de délégation, Mamy Rakotoarivelo a vraisemblablement été rappelé à l'ordre par Lalao Ravalomanana car il n'y eut aucun rassemblement sur le terrain vague privé. La candidate a visiblement tenu à indiquer que

c'est elle qui décide des actions à mener pour imposer sa candidature. Contrairement aux affirmations de Mamy Rakotoarivelo, il n'y aurait pas eu d'intervention du préfet de police pour interdire le rassemblement.

La candidature de substitution de Hery Rajaonarimampianina validée par la CES. Le ministre des Finances et du Budget est le seul candidat de substitution dont le dossier de candidature avait été déposé auprès de la CES nouvelle version. Il a été présenté par Kolo Roger et Jules Etienne dont les candidatures ont été invalidées. Il se présente comme candidat indépendant, et affirme que ses liens étroits avec le président de la Transition ne sont aucunement altérés par sa candidature.

La CES nouvelle version a rendu publique la liste définitive des 33 candidats qui ont rempli les conditions légales et qui sont donc admis à la course à la présidentielle. A la précédente liste diffusée le 17 août, s'est ajoutée la candidature du ministre des Finances, Hery Rajaonarimampianina. *Madonline* estime que si le scrutin se tient cette année, il y a de fortes chances que le prochain élu soit issu de la mouvance Rajoelina : il a au moins trois candidats à soutenir, tandis que son rival, Marc Ravalomanana, n'en a aucun à la suite de l'élimination de l'ancienne première dame. « *Ce qui nous donnerait satisfaction c'est que deux candidats issus de la mouvance Rajoelina soient au deuxième tour* », explique Norbert Lala Ratsirahonana, très proche conseiller d'Andry Rajoelina. La communauté internationale, pour le moment, affiche sa satisfaction. La date du scrutin devrait être arrêtée par la CENIT et les experts internationaux très rapidement. Un nouveau tirage au sort devra être effectué pour déterminer l'ordre des candidats sur le bulletin unique. Les partisans de l'ancien président semblent acculés par l'évolution de la situation. Ils ne disposent plus que d'une mince marge de manœuvre. La requête de Mamy Rakotoarivelo auprès de la HCC pour inconstitutionnalité de la décision de la CES excluant Lalao Ravalomanana a été jugée irrecevable (Il en va de même pour la requête déposée par Ny Rado Rafalimanana, candidat invalidé). Le président du Congrès ne se déclare cependant pas encore vaincu. Il affirme : « *si la candidature de Lalao Ravalomanana est retirée, nous nous retirerons du processus électoral* ». Un courant parmi les partisans de l'ancien chef de l'État soutient de surcroît le retrait de la feuille de route. Le chef de délégation de la mouvance n'écarte pas ces éventualités. Un retrait éventuel des sphères dirigeantes de la Transition pourrait être la dernière cartouche utilisable pour tenter de bloquer le processus. De nombreux électeurs disent avoir été privés de leur choix et doutent que l'exclusion des principaux protagonistes de la crise soit une solution. *Tananews* constate que Jean Lahiniriko, Alain Tehindrazanarivelo, Albert Camille Vital, Hery Rajaonarimampianina, Julien Razafimanazato et Roland Ratsiraka, figurent dans la liste des candidats et n'ont pas été inquiétés pour leur participation au coup d'Etat de 2009, bien que figurant dans la liste des 109 personnalités sanctionnées par la communauté internationale. Des sanctions qui n'ont jamais été appliquées et qui n'ont pas empêché notamment Andry Rajoelina d'effectuer plusieurs déplacements à l'étranger sans qu'il ait été invité, le dernier en date au Vatican.

Le KMF/CNOE appelle la population au calme et à œuvrer pour que le pays chemine vers les élections. Il reconnaît que la décision de justice ne peut satisfaire tout le monde mais il s'agit d'après lui d'une décision conforme à la loi. Il appelle les candidats, qu'ils soient retenus ou exclus, à respecter la décision de la CES et à ne pas ourdir de manœuvres destinées à bloquer ou freiner le processus électoral.

On est loin d'être sorti de l'auberge. *L'Express* écrit⁴ : « *Reste à voir et savoir comment ses partisans [de Marc Ravalomanana] vont admettre une élection sans lui ou son mandataire. Une aberration que même la SADC n'a pas imaginée dans son plan. L'élection sera-t-elle toujours juste, transparente, équilibrée et acceptée par tous comme la communauté internationale l'a toujours exigée ? Ce qui est certain c'est qu'une grosse partie de l'électorat boudera les urnes étant donné que son favori ne figure pas sur le bulletin unique. Andry Rajoelina non plus n'a pas de représentant « officiel » au départ mais cela ne le dérange pas outre mesure du moment que son rival juré n'est pas dans la course. L'absence de réaction énergique de ses partisans qui étaient descendus dans la rue avec la complicité des forces de l'ordre au mois de mai, justifie un peu son assurance et prouve qu'il est présent à travers un candidat par procuration ou par parrainage dans cette élection. Le fait qu'il ne s'est pas remplacé et n'a pas été présenté par un candidat exclu conforte l'idée qu'il sera bel et bien aux rênes d'un des favoris de cette course. (...) Une véritable guerre de tranchée se livre entre des candidats qui ont visiblement les poches pleines mais la tête creuse. La campagne semble réduite à la surface financière du candidat, à sa capacité de soudoyer les autorités des collectivités décentralisées. (...) La crise s'est pratiquement déplacée et n'est plus l'affaire des quatre mouvances originelles. Elle met maintenant aux prises les 33 candidats. (...) Le plus dur ne fait ainsi que commencer pour la communauté internationale. La sécurité de l'élection est à craindre. Les perdants sur tapis vert vont à coup sûr s'atteler pour qu'elle échoue après avoir été interdits d'y participer. Certains d'entre eux ont beaucoup investi embauchant les meilleurs communicateurs au monde, contractant des prêts bancaires à l'étranger tout en étant encore débiteurs de l'État. Et si dans le meilleur des cas, le scrutin se déroule bien, les perdants, rare-*

⁴ Cf. Blog Justmad - <http://p2.storage.canalblog.com/28/54/448497/89209633.pdf>

ment bons dans une élection en Afrique, vont tout inventer pour contester les résultats. Tout compte fait, on est loin d'être sorti de l'auberge.

Midi insiste sur le fait que la nouvelle liste de candidats exclut les mouvances Ravalomanana, Ratsiraka et Zafy. Le problème de légitimité du futur élu risque de se poser, estime le quotidien. Pour *La Nation*, Andry Rajoelina s'éclipse momentanément du paysage politique pour préparer son avenir personnel (l'échéance de la présidentielle de 2018 est déjà dans sa ligne de mire) et préserver ses avoirs extérieurs, menacés par de possibles sanctions internationales. Il est parvenu à isoler complètement Marc Ravalomanana et son épouse, ce qui constituait pour lui, à n'en pas douter, un objectif majeur, tant la haine entre les deux hommes est inextinguible. Le quotidien reproche à Joachim Chissano de vouloir museler l'opposition alors que dans une période récente la SADC n'avait pas réagi aux multiples violations des dispositions de la feuille de route.

24/08 - « Je respecte la décision de la cour électorale spéciale » déclare Andry Rajoelina à la radio et TV nationales. Il assure être « disposé à faire une passation de service calme et démocratique après l'élection ». Il affirme que sa décision est « la preuve qu'il a toujours mis les intérêts supérieurs de la nation au-dessus des siens ». Le président de la Transition n'est pas revenu sur son souhait antérieur d'inverser l'ordre des élections et n'a pas indiqué quel candidat de son camp il allait soutenir. **Lalao Ravalomanana a en revanche rejeté la décision de la CES.** « La liste officielle des candidats retenue par la CES est une vraie farce pour les Malgaches », déclare-t-elle dans un communiqué. « La mouvance Ravalomanana ne va pas quitter la présidentielle », a-t-elle déclaré. « Nous allons continuer notre bataille pour des élections libres et équitables », a-t-elle ajouté sans indiquer quelle serait la stratégie adoptée. Pour *Tribune*, qui rapporte une opinion largement partagée, Andry Rajoelina s'est plié aux injonctions de la communauté internationale qui lui a ordonné de faire une déclaration publique et solennelle de retrait volontaire de sa candidature. Mais après avoir rencontré le président en exercice de la Troïka et pour ne pas montrer au peuple qu'il s'y conforme, il contourne l'obstacle et fait procéder à son élimination par la CES nouvelle version. Tout cela pour donner un semblant de justice ou d'indépendance et de crédibilité au système judiciaire mis en place pour les élections. S'il a accepté de se retirer de la course à la présidentielle, Andry Rajoelina devrait continuer à exercer une importante influence sur la vie politique, note *France 24*. Deux candidats toujours en course, dont le PDS de la capitale, Edgard Razafindravahy, sont en effet des proches de l'actuel président de la Transition. De plus, en retirant sa candidature, Andry Rajoelina fait un geste en faveur de la communauté internationale, qui a aussitôt salué sa décision. Il devrait ainsi échapper aux sanctions qui pesaient sur lui et sur ses proches. L'équilibre trouvé pour cette élection que les Malgaches attendent depuis longtemps est donc fragile, estime *Radio Vatican*. Surtout, il ne satisfait personne. Dans le camp d'Albert Zafy, on regrette que le prochain scrutin soit « une élection de la communauté internationale et non pas celle des Malgaches ».

L'ordre des candidats sur le bulletin unique est arrêté. La CENIT est parvenue à trouver un accord avec les 33 candidats de la nouvelle liste. C'est l'ordre de parution de la liste précédente (celle du mois de mai avec 41 noms) qui a été retenu, après avoir retranché les candidats exclus ou qui se sont désistés. Hery Rajaonarimampianina, qui a été présenté par les candidats exclus Jules Etienne et Roger Kolo, a la possibilité de choisir lequel des numéros de parution des deux candidats lui convient.

La mouvance Ravalomanana, qui accuse le coup, tente de trouver un moyen de rebondir après l'échec de la candidature de Lalao Ravalomanana. « Nous avons une réunion pour procéder à l'évaluation critique de la situation », indique Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation. « En tout cas, nous refusons le calendrier électoral qui vient d'être annoncé car, notre candidate a été exclue bien qu'elle remplit toutes les conditions légales », soutient-il. « Nous continuons à militer pour sa réintégration », poursuit-il. « Joaquim Chissano a raison de dire que les 33 candidats sont ceux de la communauté internationale. Les candidats des Malgaches ont été exclus », conclut-il. « À notre avis, nous devons quitter ce régime. Nous n'attendons que la consigne du président [Marc Ravalomanana] pour cela », a avancé Stanislas Zafilahy Rakotomandimby, vice-président du Congrès. Certains cadres mettent tous leurs espoirs dans la poursuite des efforts du FFKM, tandis que d'autres n'écartent pas la reprise des manifestations de rue.

24/08 - Le remplacement des membres du gouvernement candidats à l'élection présidentielle, nouvelle épreuve pour le premier ministre et source de frictions avec le président de la Transition. Omer Beriziky préférerait ne pas nommer de nouveaux titulaires pour faire assurer l'intérim par les secrétaires généraux. La question a été discutée avec le médiateur Joachim Chissano. L'enjeu se focalise autour de deux départements : Développement et Aménagement du territoire et Finances. Le premier est une vice-primature occupée par un ancien compagnon de lutte d'Andry Rajoelina, qui s'est toujours attaché à garder dans son giron l'autre ministère-clé. Une source proche de la présidence fait valoir une autre argumentation : « La feuille de route prévoit le remplacement des membres du gouvernement par l'entité signataire du document censé gérer la Transition qui les ont proposés », rétorque-t-elle. La même source évoque la « règle

de l'intérimaire interne ». « L'intérim à la tête d'un ministère est assuré par un membre du gouvernement issu de la même formation politique que le ministre partant », précise-t-elle.

27/08 - La démission des fonctionnaires d'autorité candidats à l'élection présidentielle exigées par la loi électorale donne lieu à des exigences qualifiées de « burlesques » par L'Express. L'un d'entre eux pose ses conditions et l'autre refuse de se démettre. Andry Rajoelina avait le premier montré l'exemple en refusant de se retirer au profit du triumvirat prévu par la Constitution. Il a tout fait pour éviter cet écueil avant que la HCC bloque le processus. Suite au diktat de la communauté internationale, il a dû renoncer à l'élection présidentielle et restera donc en fonction jusqu'à la fin de la Transition. Visiblement, il a fait des émules. À l'expiration du délai de 60 jours au terme duquel les fonctionnaires d'autorité qui s'alignent à la présidentielle doivent quitter leur poste, deux ministres, et non des moindres, ont déposé leur démission tout en posant de surprenantes conditions. Le premier, le ministre des Affaires étrangères, a annoncé qu'il désignera lui-même son intérimaire afin de garder sans doute le « marché » qu'est son département ministériel, qui doit lui assurer le financement de sa campagne électorale. Le second, ministre de la Fonction publique et des lois sociales, affirme qu'il a déposé sa lettre de démission mais qu'il ne quittera pas son poste, quoiqu'il arrive. « Comme son département est assez juteux avec l'envoi des femmes de ménage dans les mirages des pays arabes, il n'est pas question de céder le marché à quelqu'un d'autre », écrit L'Express. Sur le papier, il a démissionné mais il est toujours dans son bureau. Reste à savoir quelle sera la validité de sa signature... D'autres candidats, plus intelligents, ont déjà fait leur campagne, tout inauguré et assuré leurs arrières, avant de remettre leur démission. Aucun texte ne prévoit de sanctions à l'encontre de ceux qui refusent de respecter les dispositions légales. La CES ne fait qu'enregistrer les copies des lettres de démission. On a oublié de lui donner le pouvoir d'écarter des candidats qui ne respectent pas les textes en vigueur et il y a peu de chance qu'ils soient sanctionnés par un gouvernement qu'ils ont quitté sans en être parti.

Thierry Rakotonarivo, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, explique qu'il est capital que ceux qui prétendent diriger le pays donnent l'exemple du respect des lois et règlements pour mériter leur statut de candidat. Des sanctions de deux ordres sont prévues à l'encontre des contrevenants, dit-il : disciplinaires de la part de l'institution à laquelle le candidat est rattaché, judiciaires ou pénales de la part de la CES.

29/08 - Andry Rajoelina, et Omer Beriziky se sont entendus sur les modalités du remplacement des membres du gouvernement en lice pour la présidentielle. Il appartiendrait aux entités signataires de la feuille de route, qui avaient proposé les membres démissionnaires du gouvernement, de soumettre des noms pour leur remplacement. Des dispositions conformes à la feuille de route et qui désamorcent le conflit qui avait pris naissance au sujet de ce remaniement rendu nécessaire par la démission de 4 membres du gouvernement et les conditions posées par deux d'entre eux.

30/08 - Le remplacement des 4 ministres-candidats traîne en longueur. Les entités politiques d'origine n'ont pas encore transmis leurs propositions, à l'exception du MDM de Pierrot Rajaonarivelo. La mouvance Zafy affirme qu'elle n'a pas l'intention de présenter un remplaçant au ministre de la Fonction publique, du travail et des affaires sociales, Tabera Randriamanantsoa. Pour contourner ces difficultés, il serait question d'attribuer les portefeuilles des ministres démissionnaires à leurs pairs issus de la même formation politique. Les départements de l'Aménagement du territoire et des Finances relèvent du quota du parti TGV pour le premier et du fondateur du parti, Andry Rajoelina, pour le second. Le choix des deux remplaçants est de la plus haute importance pour le président de la Transition. Pour le premier poste, il s'agit de trouver une personnalité qui replace le département sous son autorité alors que le titulaire actuel avait repris sa liberté pour mener une campagne électorale avant l'heure, en mettant en mettant à son crédit les réalisations de son ministère. Pour le second, il s'agit de trouver un titulaire qui soit aussi fidèle que son prédécesseur, pour gérer les deniers publics, fort mal en point, jusqu'au terme de la Transition. Un remaniement ministériel plus large n'est pas exclu. Lanto Rakotomavo, secrétaire nationale du parti TGV l'appelle de ses vœux, afin, dit-elle, de disposer d'une équipe gouvernementale soudée. Le candidat Edgard Razafindravahy, PDS de la capitale, doit également démissionner. Il déclare attendre que son successeur soit désigné et reste pour l'instant en fonction.

La Gazette explique la difficulté que rencontre Andry Rajoelina à trouver un successeur fiable à son homme de confiance, Hery Rajaonarimampianina. Celui-ci sera en effet appelé à tenir les secrets financiers de la période transitoire et à les préserver des regards indiscrets. Un document publié récemment par MCI (Madagascar conseil international) révèle que la présidence de la Transition ne disposerait que 2,5 milliards Ar de fonds spéciaux. Un chiffre qui n'a pas permis à Andry Rajoelina de financer les « hôpitaux Manara-penitra », construits dans 8 grandes villes. Le coût d'un tel établissement s'élève à environ 8 millions de dollars (1,6 milliards Ar). Sans parler des autres « réalisations présidentielles » de prestige. Pour un déblocage rapide des fonds destinés à financer ces projets, le grand argentier a dû faire preuve de beaucoup d'habileté, juge La Gazette, alors que la majorité des ministères rencontrent d'énormes difficultés budgétaires. Le quotidien rappelle que c'est le ministre des Finances et du Budget qui a géré la caution de 100 millions de dollars du projet chinois Wisco, les 25 millions de dollars du projet Ambatovy, les 24,5 millions de dollars de la vente de l'avion présidentiel de Marc Ravalomanana, Force One. En se portant candidat à la

présidentielle, Hery Rajaonarimampianina devrait faire un état de l'utilisation de ces fonds au nom de la transparence, estime le journal. Il devrait en particulier s'expliquer sur les 50 millions de dollars que le projet Ambatovy aurait transférés dans un paradis fiscal et qui seraient gérés par la société Trident Trust au nom du ministre des Finances.

26/08 - L'expression de satisfaction de la communauté internationale démontre la mainmise des étrangers sur les institutions telle la justice malgache à travers cette décision de la CES, déplore Marc Ravalomanana. Il pointe notamment du doigt des velléités des pays étrangers de mettre la main sur les gisements de gaz et de pétrole situés dans le canal du Mozambique, allusion aux ressources minérales de Juan de Nova et aux richesses que recèlent de nombreuses petites îles de l'ouest malgache. L'ancien président n'a pas ordonné, comme beaucoup s'y attendaient, la démission des personnalités de leur poste dans les institutions de la Transition. Il prévoit de rencontrer les dirigeants de la SADC et les membres de la médiation. Pour *Tribune*, il est certainement dans le désarroi mais il s'est résigné, allant jusqu'à déclarer qu'il était prêt à travailler avec le prochain président élu. Il appelle toutes les forces vives à adhérer à la démarche du FFKM et à l'appuyer. Il appelle de ses vœux la solidarité entre Malgaches sans considération d'appartenance politique, pour pouvoir faire front contre, dit-il, les pilliers des richesses de la Grande Ile.

Marc Ravalomanana négocierait en coulisse avec 4 candidats, croit savoir *Matv*, qui ne pense pas que l'ancien président se soit résigné à l'exclusion de sa mouvance. Jean-Louis Robinson qui n'est autre que son ancien ministre de la Santé aurait été approché. Le candidat serait très influent auprès des bailleurs internationaux, notamment auprès des organisations internationales qui interviennent dans le secteur de la santé. Son ancien ministre des Finances, Radavidson Andriamparany figurerait également parmi les candidats que l'ancien président envisagerait de soutenir. Deux autres candidats pourraient être approchés : Fetison Rakoto Andrianirina, ancien chef de délégation, et l'ancien président du Sénat, Rajemison Rakotomaharo, ancien ambassadeur en Suisse. Les rumeurs ont été démenties par Mamy Rakotoarivelo.

Les adversaires d'Andry Rajoelina ne croient pas qu'il va abandonner la politique. Ralison Andriamandranto, coordinateur du SeFaFi, rappelle que le président de la Transition a demandé à plusieurs reprises depuis un an que les législatives aient lieu avant la présidentielle. Et selon Jean-Eric Rakotoarisoa, professeur de droit constitutionnel, rien n'empêche Andry Rajoelina, sur le plan légal ou technique, de devenir premier ministre. Pour cela, bien sûr, il faudrait qu'un pro-Rajoelina remporte la présidentielle. Mais sur les 33 candidats en lice, 13 ont été, ou sont encore, des proches du président de la Transition. Des candidats bien placés. Il est donc probable que le futur président soit un ami d'Andry Rajoelina, qui aurait ainsi le choix de devenir premier ministre, ministre ou député, avant de se représenter, librement, en 2018, analyse *RFI*. **Dans un entretien accordé à *L'Express de Maurice* et à *RFI*, Andry Rajoelina affirme qu'« il n'y a jamais de mort en politique ».** « Je suis convaincu, je suis persuadé, que je serai encore une solution pour Madagascar demain. Je reviendrai tôt ou tard pour le peuple malgache. En effet, aujourd'hui, bon nombre de citoyens comptent sur ma candidature, comptent voter pour moi », a-t-il soutenu. « Je vais travailler avec les plus grands consultants de ce monde pour pouvoir établir et écrire un programme sur les 20 ans à venir, sur Madagascar dans tous les domaines : l'agriculture, l'énergie, l'éducation, la sécurité... et c'est ce que je vais faire dans les prochains mois, les prochaines années », a-t-il ajouté. Pour *L'Express*, il semble que la position prise par Andry Rajoelina face au processus électoral ait trouvé écho à l'international. Joaquim Chissano, médiateur de la SADC, a récemment félicité Andry Rajoelina pour « ses efforts pour relancer le processus électoral ». Une preuve de reconnaissance pour son comportement, que le médiateur Chissano a qualifié de « patriotique ». Des commentateurs ironisent sur l'annonce de l'ouverture du chantier de prospective : « Va-t-il revenir, avec dans la poche, à la manière de Ravalomanana, un Madagascar Action Plan (MAP), pour transformer la ferme en ranch, l'enclos en corral et l'Ariary en gasy dollar ? Est-ce bien d'un énième rêve d'Eldorado retrouvé dont Madagascar a besoin ? La véritable attente de ce pays n'est-elle pas celle d'un système politique fondé sur l'Etat de droit ? »

27/08 - La mouvance de la candidate disqualifiée, Lalao Ravalomanana, demande l'autorisation de présenter un candidat de remplacement. Elle en avait la possibilité comme les autres candidats disqualifiés par la CES mais la mouvance avait préféré déposer un recours pour faire annuler l'éviction de sa candidate. Après avoir été déboutée, elle revient sur sa décision mais la liste définitive des candidatures est désormais close. Selon le porte-parole de la mouvance, Mamy Rakotoarivelo, la notification officielle du rejet de la requête est parvenue après clôture de la liste. Il demande donc un nouveau délai : « Officiellement, nous pouvons maintenant, à notre avis, sur le plan purement juridique, déposer une candidature de substitution ». Une source au sein de la CES affirme cependant que la mouvance a été appelée dès le jour de la publication et que les responsables ont tardé à se rendre sur place pour se faire remettre la notification officielle. Au-delà du problème juridique, l'argument brandi par la mouvance de l'ancienne première dame est politique, note *RFI*. Mamy Rakotoarivelo pose la question : « *Pouvons-nous raisonnablement estimer que des élections présidentielle et législatives sans la mouvance Ravalomanana seront inclusives, démocratiques et acceptées par tous ?* ». Le porte-parole prétend avoir le soutien de certains membres de la com-

munauté internationale comme la Chine. Curieusement, il ne cite pas les Etats-Unis (supposés favorables à la mouvance). Ceux-ci auraient une perception différente des autres occidentaux, pour ne pas dire de la France, accusée d'avoir manœuvré pour exclure sa candidate. Pierrot Botozaza, vice-premier ministre chargé de l'Economie et de l'Industrie, avait été choisi pour remplacer l'ex-première dame. Une autre postulante, Emma Rasolovoahangy, aurait également été victime d'un retard de notification, ce qui ne lui aurait pas permis déposer dans les délais le dossier de son candidat de remplacement. Son avocat a fait comprendre qu'elle se conformera à la décision de la CES.

28/08 - La requête de Lalao Ravalomanana été déclarée irrecevable par la CES. La liste des candidats est désormais close et définitive. La tentative de présenter un autre candidat n'a pas été comprise par toutes les composantes de la mouvance, qui semble traverser une sérieuse zone de turbulences et naviguer à vue. Que décidera-t-elle lors du scrutin du 25 octobre ? Va-t-elle appeler au boycott ? La question reste en suspens depuis 10 jours, note *RFI*.

31/08 - La mouvance Ravalomanana n'a pas renoncé à exiger la désignation d'une candidature de remplacement à celle de l'ex-première dame. Le sujet serait à l'ordre du jour de ses négociations avec la SADC. Dans l'éventualité où cette requête serait acceptée par la communauté internationale au nom de l'inclusivité politique, le remplaçant serait un candidat « hors délai » au vu des textes en vigueur, comme l'avait été celle d'Andry Rajoelina... Accepter la demande du camp Ravalomanana pourrait ainsi amener à reconsidérer le cas du président de la Transition, en vertu du principe d'égalité, fait observer *L'Express*. La question se pose de savoir si ce n'est pas ce « deal » qui ferait l'objet des négociations en cours en Afrique du Sud. Un schéma qui remettrait en cause le calendrier électoral. A défaut, Marc Ravalomanana pourrait être incité à soutenir un candidat, toujours en application du principe d'inclusivité. Dans des propos récents, Marc Ravalomanana n'a pas écarté cette éventualité en déclarant : « *le candidat qui sera soutenu par la mouvance gagnera les élections* ». L'absence de la mouvance du scrutin présidentiel signerait un échec de la communauté internationale qui a martelé durant 4 ans que l'élection doit être inclusive, neutre, transparente, démocratique et acceptée par tous, note le quotidien.

28/08 - Le parti TGV semble hésiter à prendre officiellement parti entre Edgard Razafindravahy, PDS d'Antananarivo, et Hery Rajaonarimampianina, ministre des Finances et du budget, tous deux issus de ses rangs. Pour le moment la formation politique est « officiellement » derrière Edgard Razafindravahy, investi à l'issue de son congrès national du 6 avril. Une source évoque cependant une différence de position au sein du TGV. « *Une partie reste sur la décision du congrès, mais une autre roule pour le grand argentier de l'État* », indique-t-elle. Les normes en vigueur interdisent cependant aux membres des institutions, et notamment aux dirigeants de l'exécutif, de prendre parti officiellement pour un candidat. « *Le président de la délégation spéciale de la ville d'Antananarivo [Edgard Razafindravahy], a été proposé par notre parti lors du congrès national* », a seulement indiqué Andry Rajoelina lors d'une interview accordée au correspondant de *RFI*, lors de son séjour à Maurice. La candidature de Camille Vital, son ancien premier ministre, a été passée sous silence.

L'un des deux candidats exclu de la liste par la nouvelle CES révèle qu'à l'annonce de son élimination, le bureau d'Andry Rajoelina l'a contacté pour lui demander de désigner le ministre des Finances, Hery Rajaonarimampianina, comme son remplaçant, rapporte *RFI*. Dès l'annonce de la candidature de celui-ci, certains observateurs ont d'ailleurs indiqué qu'il s'agissait d'une manœuvre politique opérée par le président de la Transition.

29/08 - « Hery Rajaonarimampianina, probable candidat de TGV » titre la LOI. Des conseillers proches d'Andry Rajoelina, à commencer par l'homme d'affaires Mamy Ravatomanga, ne veulent pas entendre parler d'un soutien au PDS de la capitale, Edgar Razafindravahy, ils militent pour que le président de la Transition et son parti appuient la candidature de Hery Rajaonarimampianina, ministre des Finances et du budget, qui a été présenté comme remplaçant de deux candidats exclus par la CES. Le coordonnateur général de la présidence, Nirhy Lanto Andriamahazo, le secrétaire général de la présidence, Hajo André Resampa, ou encore Ntsoa Randriamifidimanana, du syndicat patronal Fivmpama, seraient sur la même longueur d'onde que Mamy Ravatomanga. Edgard Razafindravahy n'aurait pas apprécié de se voir préféré un concurrent de dernière heure. Solofo Rasoarahona, qu'il fréquente depuis une vingtaine d'années, fait désormais parti du staff électoral de Hery Rajaonarimampianina, dont il est tout à la fois le directeur de cabinet au ministère des Finances et l'associé depuis 1995 au sein de la société Auditeurs associés CGA.

Roland Ratsiraka tente d'élargir son électorat côtier, selon la LOI. L'ancien maire de Toamasina et neveu de Didier Ratsiraka, qui compte parmi les candidats en vue, sait qu'il doit glaner des électeurs au-delà de son électorat côtier traditionnel. Dans ce but, il s'est entouré d'une équipe de Merina, à commencer par son directeur de campagne, l'avocat Koto Radifole. Il en va de même de sa directrice de la communication, Irène Ravalison, une ancienne directrice de *Radio Lazan'larivo* appartenant à Sylvain Rabetsaroana, qui n'avait jusque-là adhéré à aucun parti. Enfin, Roland Ratsiraka a un autre Merina comme conseiller en la

personne de Benjamina Ramanantsoa, actuel ministre des Transports et frère d'Herivelona Ramanantsoa, ancien ministre de l'Aménagement du territoire à l'époque de Didier Ratsiraka.

En l'espace de quelques mois, les pions ont changé sur l'échiquier des pro-HAT : Camille Vital contraint de faire cavalier seul. En février, l'ancien premier ministre de la HAT s'est positionné en candidat naturel d'Andry Rajoelina. Il l'avait d'ailleurs accompagné dans ses déplacements dans le Sud, en qualité de natif de cette région qui n'a jamais eu de président de la République. Par la suite, bien qu'étant encore ambassadeur à Genève, il a entamé des tournées de précampagne à bord du jet privé de Mamy Ravatomanga, homme d'affaires proche de la présidence, qui aurait également pris en charge la location de son Q.G. Les choses ont changé avec la candidature surprise d'Andry Rajoelina validée le 3 mai par l'ancienne CES. L'homme d'affaires se rangea « *logiquement* » du côté du président-candidat, abandonnant Camille Vital. Un haut responsable de la présidence et un ministre qui s'étaient affichés ostensiblement avec l'ancien PM retournèrent également leur veste, sans rejoindre toutefois le porte-couleur du TGV. Après l'annulation par la nouvelle CES de la candidature d'Andry Rajoelina, ceux-ci se sont trouvés face à un dilemme : retourner avec Camille Vital qui risquait de ne pas oublier leur opportunisme, ou se rallier à Edgard Razafindravahy, candidat officiel du parti TGV. Finalement, ils ont opté pour Hery Rajaonarimampianina, ministre des Finances et du budget, candidat de dernière heure.

► **Le projet de conférence au sommet du FFKM, le projet de « convention de paix »**

06/08 - Marc Ravalomanana s'en remet au FFKM. « *La solution malgache reste la seule issue à la crise. Pourquoi ne reconnaît-on pas les efforts fournis par le FFKM ?* », s'est-il demandé dans une intervention téléphonique destinée à ses partisans. Et d'ajouter : « *Personne ne peut se prétendre médiateur sans consulter ce Conseil chrétien* ». L'ancien président condamne l'ingérence des instances internationales, qui exigent notamment la proclamation d'une nouvelle liste de candidats éligibles. Il accuse la France de « *profiter de la pauvreté vécue au quotidien par la population* » pour imposer ses vues. « *Plusieurs pays sont prêts à nous venir en aide, dont les Etats-Unis, la Chine, la Russie et la Grande-Bretagne* », affirme-t-il, en dépit de la décision des médiateurs internationaux de ne plus appuyer Madagascar dans le processus si les conditions imposées ne sont pas respectées, notamment le retrait des trois candidats contestés. La mouvance rejoint les nationalistes en dénonçant le coût financier exorbitant de la médiation. « *Les indemnités de Joaquim Chissano se prolongent avec la crise* », fait remarquer Manandafy Rakotonirina.

14/08 - Réconciliation : une nouvelle rencontre initiée par le FFKM à Vohipiraisana Ambohitovo Ambony. Une rencontre a été programmée entre les Eglises et les représentants d'Andry Rajoelina, Albert Zafy, Didier Ratsiraka et Marc Ravalomanana. Cette réunion a pour objet d'étudier les principaux points des résolutions de la réunion du CCI Ivato des 3, 4 et 5 mai, précise le communiqué. Selon les explications des chefs d'Eglise, la décision de procéder à cette « *rencontre préliminaire* » est motivée par la volonté d'avancer dans le processus de réconciliation, qui piétine en raison du blocage du retour l'exilé d'Afrique du Sud. Les anciens présidents Zafy et Ratsiraka insistent toujours pour que la rencontre à quatre se déroule à Antananarivo. Chaque partie est représentée par trois personnalités, hommes politiques et juristes. Le principe d'une rencontre entre les quatre présidents et l'élaboration d'une « *convention de paix et de sécurité* » aurait fait consensus. Cette rencontre pourrait décider du sort du processus de sortie de crise, en particulier des élections. Une « *suggestion d'accord* » a été remise aux chefs du FFKM à l'issue du conclave. Les participants soumettront également la proposition à leurs chefs de file respectifs. La rencontre entre le président de la Transition et les trois anciens chefs de l'Etat est jugée incontournable pour la réconciliation nationale et une sortie de crise durable. Les chefs des délégations se sont prononcés en faveur d'une réconciliation préalable aux élections. Des propos confortés par Augustin Andriamananoro, conseiller d'Andry Rajoelina, qui a soutenu que « *c'est une étape pour parvenir à des élections inclusives et reconnues par tous* ». « *La souveraineté nationale* » est le maître mot de la « *convention de paix* » présentée aux chefs d'Eglise. Dans l'hypothèse de l'éviction des trois candidats contestés, la proposition faite à Ambohitovo Ambony pourrait être une issue de secours pour les trois prétendants à la magistrature suprême. Des indiscretions ont laissé entendre que la proposition de « *convention de paix* » prévoit qu'en attendant la concrétisation de la rencontre à quatre, « *le processus électoral en cours est suspendu, ainsi que les organes qui s'y rapportent tels que la CES et la CENI-T* ». Une telle hypothèse pourrait cependant ne pas jouer en faveur d'un apaisement et d'une réconciliation car elle pourrait se heurter à l'opposition de ceux qui soutiennent la tenue des élections dans sa configuration actuelle. « *La réconciliation nationale est un travail de longue haleine, elle peut continuer après les élections* », avait pourtant affirmé Joaquim Chissano à l'issue de sa dernière mission à Madagascar.

La Nation précise que le projet de « *convention de paix* » prévoit le retour de Marc Ravalomanana pour assister à la rencontre. Ainsi « *toutes les lois et décisions de justice empêchant le retour de M. Marc Ravalomanana au pays pour assister à la réunion des 4 chefs d'Etat à Madagascar sont suspendues. Par la suite, M. Marc Ravalomanana dispose des procédures judiciaires de recours idoines pour statuer sur son cas. (...) Toutes les formalités relatives à son retour seront assurées par les autorités compétentes et sa sécurité sera*

prise en charge par les autorités malgaches. (...) Marc Ravalomanana et ses partisans s'engagent à respecter l'ordre et la sécurité publics, pour préserver un climat favorable à l'apaisement dans le pays », note le projet qui accorde l'immunité aux anciens chefs d'État et à ceux qui ont exercé les fonctions de chef d'État y compris l'actuel président de la Transition. Les représentants des 4 mouvances soulignent que les poursuites judiciaires devront être abandonnées.

21/08 - Nouvelle rencontre entre les chefs spirituels du FFKM et les représentants des quatre chefs d'État, dans le prolongement de la réunion qui s'est tenue à Vohipiraisana une semaine auparavant. Le rendez-vous avait pour objet la signature, par les représentants des quatre présidents, de la proposition de convention de paix. Les représentants du président de la Transition ont quitté la réunion avant la signature proprement dite du document, prétextant d'autres obligations. Ils ont néanmoins indiqué qu'ils signeraient le document « *plus tard* » mais, selon certaines sources, les représentants d'Andry Rajoelina n'ont pas signé « *car ils sont récalcitrants, quant au retour au pays de Marc Ravalomanana* ». La route semble encore longue avant que le FFKM parvienne à réunir les quatre protagonistes autour d'une table... Pour *La Gazette*, les recalés de la liste des candidats mettent tous leurs espoirs dans la poursuite de ce projet du FFKM, qui permettrait de prolonger la période transitoire. Ainsi, « *les recalés pourront avoir une chance de remplir les conditions d'éligibilité si cette présidentielle se tenait l'année prochaine ou dans deux ou trois ans...* », conclut le quotidien.

► **Médiation de la communauté internationale, diplomatie**

01/08 - Application des sanctions du GIC-M : pas tout de suite selon Joachim Chissano mais la fermeté reste de mise. Le médiateur en chef de la SADC, de retour à Madagascar au terme de l'ultimatum fixé par la communauté internationale, a déclaré qu'il n'y a aucun changement d'avis de celle-ci à propos des menaces de sanctions mais que le GIC-M et la SADC sont susceptibles de prolonger d'une quinzaine de jours le délai accordé en fonction du degré de satisfaction de leurs recommandations, afin de permettre aux personnalités visées et aux candidats « *indésirables* » de bien réfléchir aux conséquences de leur attitude. Le chef de la médiation insiste toujours sur la nécessité de publier une nouvelle liste des candidats. « *La CES est apparemment restructurée mais il y a les autres étapes à franchir* », rappelle-t-il. Joaquim Chissano souligne qu'il est revenu à Madagascar avec l'ultime espoir de voir un progrès dans la mise en œuvre des différents points proposés par le GIC-M afin de débloquer la situation et sortir le processus électoral de l'impasse. « *La décision qui a été prise* (retrait d'Andry Rajoelina, de Lalao Ravalomanana et de Didier Ratsiraka) *va être appliquée* », affirme-t-il, confiant.

08/08 - Projet de sanctions : les avoies de 4 généraux, chef religieux, et d'une dizaine d'opérateurs indo-pakistanaïes et chinois sont dans le collimateur des enquêteurs internationaux, confie une source diplomatique, rapporte *Ma-Laza*. Ces individus ont participé à l'avènement ou soutenu des changements de pouvoir qualifiés d'anticonstitutionnels par la communauté internationale en 2002 et 2009. Outre ce motif de sanction, l'acquisition douteuse et rapide de richesses aurait également suscité l'attention des enquêteurs internationaux. L'application de ces sanctions serait progressive, a précisé la source. Les sanctions internationales seront effectives à l'encontre des candidats irréguliers, de leurs proches et de leurs collaborateurs.

02/08 - Un délai de 15 jours accordé à la Transition pour se conformer aux recommandations en 7 points du GIC-M. Joachim Chissano apprécie l'étape franchie avec l'adoption d'une nouvelle CES qui devrait être en place le 8 août mais, ajoute-t-il, il attend la nouvelle liste des candidats à l'élection présidentielle. Au cours des entretiens avec l'équipe de médiation, le pouvoir a pu mettre en avant la publication d'une 6^{ème} liste d'amnistiés, qui porte l'effectif des personnes des bénéficiaires à 88. Des représentants des trois candidats « *indésirables* » seraient en train de se concerter pour adopter une position commune, tandis que la communauté internationale se prépare à geler les avoies extérieurs des 3 personnalités et de 8 candidats « *illégaux* » et d'élaborer la liste de leurs proches et de leurs « *financiers* » qui seraient également frappés par les sanctions.

03/08 - Les élections avant la fin de l'année ? Tout dépend de la nouvelle liste des candidats, selon le GIC-M. L'équipe de médiation a tenu une conférence de presse au terme de son séjour. Elle nourrit l'espoir de voir l'élection présidentielle se dérouler avant la fin de l'année. D'après Joachim Chissano, Andry Rajoelina aurait exprimé sa détermination de faire en sorte que le 2^{ème} tour puisse se tenir en novembre. Selon Ramtane Lamamra, le processus électoral avance correctement sur le plan technique mais tout reste suspendu au retrait des candidats « *indésirables* ». Les observateurs ont noté que le GIC-M n'évoque plus d'ultimatum avec sanctions à la clé pour les trois candidats controversés mais plutôt une solution pacifique pour sortir de l'impasse.

Le commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA reste optimiste : « *il y aura des candidats qui vont se retirer volontairement tandis que d'autres seront disqualifiés mais ils auront la possibilité de continuer à être dans la liste en tant que famille politique à travers d'autres candidats qu'ils auront présentés et qui auront rempli les*

conditions requises ». Le GIC-M, poursuit Ramtane Lamamra, souhaite une participation optimale de tous les courants politiques « afin que le peuple puisse avoir un large choix et puisse voter en toute connaissance de cause ». Joachim Chissano affirme que la communauté internationale continuera à venir en appui à la CENIT mais celui-ci reste conditionné par la publication de la nouvelle liste des candidats que la CES « *new-look* » doit établir dès qu'elle sera fonctionnelle. Madagascar a besoin d'un climat de paix pour pouvoir résoudre des problèmes difficiles qui ne peuvent être résolus d'ici les élections, dit-il. Le processus de réconciliation devra donc se poursuivre au-delà de ces échéances. La mouvance Ravalomanana fait savoir qu'elle maintiendra coûte que coûte sa candidate. Elle menace de se retirer du processus électoral et de boycotter les élections si la nouvelle CES rejette de dossier de l'ex-première dame.

Rajaonah Andrianjaka (Otrikafo) : « *La médiation est devenue un protectorat* ». Le président du parti connu pour ses positions nationalistes dénonce la démarche de la communauté internationale. « *La CI a commencé à s'immiscer dans le processus en se targuant d'être un facilitateur. Par la suite elle a voulu se donner l'image de médiateur et actuellement elle se permet de donner carrément des ordres. C'est intolérable. Il faut agir vite sinon nous allons perdre notre indépendance* », a-t-il fustigé. Pour le leader du parti, les « 7 commandements » du GIC-M ne sont pas acceptables. « *Il faut leur faire comprendre que nous ne sommes plus en 1895, où le protectorat a régné en maître. C'est le moment ou jamais pour nous Malgaches de nous dresser contre ces étrangers* », affirme-t-il.

06/08 - L'Europe menace de sanctions ceux qui bloquent le processus électoral. Si le blocage persiste, l'UE est « *déterminée* » à adopter, en concertation avec ses partenaires internationaux, « *des mesures restrictives ciblées exclusivement sur les personnes faisant obstacle au processus électoral et à la mise en oeuvre de la feuille de route* », a mis en garde Catherine Ashton, chef de la diplomatie européenne, qui se déclare profondément préoccupée par l'absence de progrès dans la mise en oeuvre de la feuille de route, ce qui remet sérieusement en cause la transition consensuelle et inclusive. La « *totalité* » du plan de la communauté internationale afin de permettre la tenue des élections présidentielle et législatives cette année doit être mise en oeuvre « *dans les deux prochaines semaines* », a-t-elle exigé. « *Si tel était le cas, l'UE relancera ses actions de soutien aux processus électoraux et apporterait son plein soutien à la CENIT pour l'organisation et le déroulement effectifs des élections avant la fin du mois de novembre* », a-t-elle ajouté. « *L'UE, qui reste solidaire du peuple malgache pris en otage, ne remet aucunement en cause son appui aux programmes bénéficiant directement à la population et aux actions menées par la société civile visant la démocratisation* », conclut le communiqué. Les partenaires internationaux membres du GIC-M se réuniront de nouveau début septembre, probablement à Addis-Abeba, pour faire le point sur l'avancée des recommandations émises lors de leur réunion du 26 juin.

06/08 - Comme dans 19 pays, les États-Unis ont fermé provisoirement leur ambassade. La presse s'interroge sur les risques que fait peser le terrorisme islamique à Madagascar. L'île Maurice est également concernée par cette mesure. « *L'explication qu'ils nous ont donné est la présence d'une forte population musulmane à Madagascar* », indique le général Richard Ravalomanana, commandant de la gendarmerie. Près de 10 % des Malgaches sont musulmans. La précaution prise par les États-Unis pourrait être également motivée par le constat de la porosité des frontières malgaches. Une situation aggravée par le niveau de corruption au sein des sphères étatiques et administratives. La mesure appliquée par les Américains à Madagascar pourrait, également, être interprétée comme un manque de confiance envers le système de sécurité intérieure malgache. Pour *La Gazette*, « *les USA inventent que l'île est devenu un nid des terroristes* » pour démontrer une nouvelle fois que le régime de Transition n'est pas à la hauteur de la situation. Les éventuels terroristes musulmans savent très bien qu'ils ne sont pas les bienvenus à Madagascar. Les musulmans de l'île pratiquent tous un islamisme modéré mais avec ce communiqué du Département d'Etat, ils sont désormais pointés du doigt, déplore le quotidien. Le chargé d'affaires américain aurait monté de toutes pièces un dossier affirmant que des islamistes radicaux se seraient infiltrés dans certains quartiers de la capitale, croit savoir le quotidien. Pour *L'Express*, en revanche, la prudence américaine est justifiée. La Grande Ile est devenue depuis 4 ans un marché sur lequel tout se vend et s'achète, sans aucun contrôle. Les trafics de lingots d'or passent comme une lettre à la poste sur l'axe Antananarivo-Nairobi-Dubaï. Les frontières sont « *poréuses* », les côtes non surveillées. Madagascar est devenu une plaque tournante du trafic de drogue entre Lima et La Réunion. La Grande Ile entretient des relations privilégiées avec Maurice, relié quotidiennement à de nombreux arabes ou musulmans. « *Et de Maurice, il suffit d'un pas pour arriver dans la Grande Ile où tout se vend et tout s'achète y compris les visas* », écrit le quotidien.

16/08 - Sommet de la SADC au Malawi. Les dirigeants de la SADC examineront le rapport de Jakaya Kikwete, président de Tanzanie et président en titre de l'organisation régionale. Le président namibien, Hifikepune Pohamba, deviendra le nouveau président de l'organe de la SADC, à la place de Jakaya Kikwete. L'Afrique du Sud quittera la Troïka au profit d'un pays désigné au cours du Sommet. Le secrétaire exécutif, Tomaz Salomao, abandonnera également ses fonctions après deux mandats. Celui qui avait osé « *interpréter* » les décisions du Sommet de la SADC sur le dossier Madagascar et qui n'avait présenté ses excuses

que trois mois plus tard, devrait laisser sa place à la candidate tanzanienne ou au candidat seychellois. Les changements à la direction de la SADC ont toujours des impacts dans le dossier malgache, fait-on observer. Lors de la réunion préparatoire des ministres des Affaires étrangères, le ministre angolais du Plan a révélé que la crise malgache a coûté 1 million de dollars à son pays. La médiation de la SADC ne disposant pas d'un budget en propre, les efforts de l'équipe de Joaquim Chissano dépendent de la contribution des pays membres. La France pour sa part a octroyé près de 1,2 million d'euros aux organisations régionales comme l'UA, la SADC, l'OIF et la COI. Certains pays ayant contribué au financement de la recherche d'une sortie de crise pourront être remboursés après le retour à l'ordre constitutionnel.

La suspension de Madagascar de la SADC ne la dispense pas de payer les cotisations auprès de cette organisation régionale. La Grande Ile doit 8 millions de dollars de cotisations impayées.

19/08 - Réactions de la communauté internationale à la décision de la CES d'exclure les 3 candidatures litigieuses : la présidente de la Commission de l'UA espère que les personnalités dont les candidatures ont été écartées acceptent la décision de la CES. « *Le peuple malgache, qui n'a que trop souffert tout au long de ces années de crise, et les partenaires de Madagascar attendent de tous les acteurs malgaches qu'ils apportent leur précieuse contribution à la création des conditions requises pour la tenue rapide de l'élection présidentielle et, partant, placent l'intérêt supérieur de leur pays au-dessus de toute autre considération* », précise le communiqué. « *L'exclusion de la liste, par la CES, des personnalités dont les candidatures ne répondent pas aux conditions prévues par la Constitution et la loi électorale malgaches ou contreviennent aux décisions pertinentes de l'UA et de la SADC telles que sont soutenues par le GIC-M, constitue une étape importante dans la création des conditions requises pour l'organisation, avec l'appui de la communauté internationale, d'une élection présidentielle libre, transparente et crédible* », souligne un communiqué de l'UA. « *Les conditions d'un redémarrage régulier et apaisé du processus électoral sont de nouveau réunies* », déclare François Goldblatt, ambassadeur de France. Le ministère français des Affaires étrangères s'est félicité du retrait par la CES des trois candidatures jugées « *illégal* ». « *Il s'agit d'une avancée notable dans le processus de sortie de crise à Madagascar, lequel doit passer par la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles* », affirme le porte-parole. « *La France félicite l'UA et la SADC pour l'ensemble de leurs efforts afin de parvenir à un règlement durable de la crise politique* », a-t-il ajouté. « *La France note le rôle constructif joué par le président de la transition, M. Andry Rajoelina, qui a permis la relance du processus électoral, dans l'intérêt de Madagascar* », a-t-il conclu.

21/08 - Nouvelle mission de l'équipe de médiation de la SADC composée de Joachim Chissano, Leonardo Smao, Nuno Tomas et John Tessa. Le déplacement de l'ancien président mozambicain coïncide avec la finalisation de la liste révisée des candidats à la présidentielle. La CES dispose de deux jours, coïncidant avec cette mission, pour répondre aux requêtes déposées par les candidats et pour établir la liste définitive. Etape importante avant l'impression des bulletins uniques ouvrant, en partie, la voie à la possibilité de la tenue des élections cette année sans les trois candidats ciblés par la communauté internationale.

22/08 - Mise en garde de l'UA suite à publication de la liste définitive des candidats par la CES. La présidente de la Commission de l'UA « *met fermement en garde tous ceux qui seraient tentés, pour des intérêts étroits, d'entraver les efforts en cours et de chercher à remettre en cause les décisions prises par la CES, notamment en portant atteinte à l'ordre public, contre de tels actes répréhensibles* ». L'UA est déterminée « *à prendre des sanctions individuelles, notamment des restrictions sur les voyages et le gel d'avoirs, ainsi que toute autre mesure appropriée, contre tous les acteurs concernés* ».

24/08 - Le médiateur de la SADC affiche sa détermination à mener à son terme le processus électoral. Il semble marquer un changement de cap dans la conduite du processus de sortie de crise en désavouant les quatre mouvances. Au terme de sa dernière mission, il n'a pas caché sa satisfaction à la suite de la publication de la nouvelle liste des candidats par la CES et de la publication du nouveau calendrier électoral par la CENIT. « *Les mouvances ne sont pas le peuple malgache* », a-t-il déclaré, en soutenant que « *le peuple malgache exige des élections* ». « *Le peuple malgache est mûr, chacun prendra sa décision de participer aux élections* », a assuré Joaquim Chissano qui a par ailleurs averti que « *des sanctions robustes ciblées [seront appliquées] à tous ceux qui cherchent à saper la bonne exécution du processus électoral* », en faisant cependant une différence entre « *blocage et boycott* », le boycott n'entraînant pas des sanctions. « *C'est au peuple malgache de ne pas se laisser faire et de s'exprimer par le vote* », a-t-il conclu.

29/08 - La haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, se félicite des progrès accomplis concernant les élections. Elle « *félicite les acteurs malgaches qui ont permis de débloquent le processus électoral, ainsi que l'UA et la SADC pour les efforts sans relâche du médiateur Chissano et du Commissaire Lamamra. L'UE continuera à les soutenir pleinement* ». Elle « *exhorte tous les acteurs malgaches à se conformer au processus en cours et à travailler ensemble pour respecter ce nouveau calendrier électoral et assurer la réussite des élections. Elle confirme l'engagement*

ment de l'UE à soutenir dans ces conditions le processus électoral en vue du retour à l'ordre constitutionnel », rapporte son porte-parole.

30/08 - Maurice impatient de voir l'île sœur sortir de l'impasse politique. « J'ai l'espoir que nous dirigeons vers un raffermissement de l'État malgache. Ce retour à l'ordre constitutionnel dans la Grande Ile est essentiel à la réalisation de nos ambitions régionales. Son potentiel agricole et commercial, sa jeunesse, qui n'attend que les moyens de son épanouissement, ses richesses naturelles... sont autant de raisons de croire que Madagascar est une des clés du développement de tout l'indianocéanie », déclare le secrétaire général de la COI. Maurice ne cache pas son intérêt pour le potentiel que représente la Grande Ile pour ses investisseurs.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Santé, éducation

02/08 - Une nette dégradation des conditions sanitaires a été constatée en 2012 où l'accès aux soins et aux médicaments a été de plus en plus difficile, surtout en milieu rural. Une baisse de fréquentation des milieux hospitaliers a été observée tandis que la lutte contre les épidémies, comme le paludisme, la lèpre, la peste, les maladies tropicales et les maladies non transmissibles n'a pas eu de résultats prometteurs. De nombreux CSB restent fermés. Selon certaines informations, les fonctionnaires qui y sont affectés refuseraient de prendre leur poste.

22/08 - Difficile négociation entre les bailleurs de fonds et le ministère de la Santé publique pour réaliser la semaine de santé de la mère et de l'enfant (SSME) en octobre. « Le ministère de la Santé ne payera pas sa part de 10 % dans le financement de la SSME, cette année. Il s'occupera par contre du plan logistique comme le transport du vaccin ou la mobilisation des personnels médicaux », a fait savoir le responsable du service de vaccination au ministère. « Certains bailleurs de fonds deviennent réticents pour financer la SSME, à cause de la non-participation financière de l'État. Le taux de vaccination a stagné depuis la crise. La fermeture de plusieurs centres de santé en est la cause. Cette situation aurait entraîné le fléchissement de la position de certains bailleurs », indique une source.

23/08 - Le ministère de l'Éducation nationale, appuyé par la Norvège, l'UNICEF et des organisations de la société civile, lance une vaste campagne nationale de scolarisation qui rappelle la nécessité d'inscrire les enfants en première classe du primaire dès l'âge de 6 ans. L'objectif est d'aboutir à l'inscription de 50.000 enfants supplémentaires chaque année. Le lancement de la campagne intervient dans un contexte où le système éducatif fait face à de nombreux défis. Depuis la crise de 2009, les principaux indicateurs se sont dégradés: les effectifs du primaire stagnent, les taux d'abandon augmentent, et les taux de survie au primaire sont considérablement faibles : sur 10 enfants entrant au primaire, seulement 3 parviennent à terminer un cycle primaire complet. L'UNICEF estime que près de 1,5 millions d'enfants en âge d'être scolarisés au primaire sont actuellement en dehors de l'école. La réduction des financements publics pour l'éducation depuis la crise s'est traduite par une hausse substantielle de la part de l'éducation dans les dépenses des ménages, de 2,1 % en 2005 à 3,1 % en 2010, ce qui représente un réel frein à la réalisation des objectifs de scolarisation universelle et d'éducation pour tous.

24/08 - Grand Sud : seuls 58 % des enfants fréquentent l'école primaire. L'INSTAT, l'UNICEF et la Banque mondiale ont présenté les résultats de l'enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS) effectuée en 2012 dans les quatre régions du Grand Sud : Anosy, Androy, Atsimo-Andrefana et Atsimo-Atsinanana. Elle met en évidence le retard important accumulé par ces régions pour la scolarisation des enfants depuis 2009. La situation est encore plus préoccupante en zone rurale et pour les garçons. Seuls 17 % des enfants atteignent le niveau secondaire. 12 % des femmes de 15 à 19 ans ont déjà donné naissance avant l'âge de 15 ans. Près de la moitié des jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans sont actuellement mariées ou en union libre, ce qui démontre que la loi de 2007 portant interdiction du mariage des jeunes de moins de 18 ans n'est pas respectée. Plus de 7 ménages sur 10 n'ont pas accès à l'eau potable et près de 9 sur 10 n'utilisent pas de toilettes améliorées. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé depuis 2009 de 77 à 85 pour 1000 naissances vivantes en Androy, de 76 à 98 pour 1000 en région Atsimo-Andrefana. « Cette situation confirme la grande vulnérabilité des enfants du grand Sud en matière de santé, d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, à l'éducation et à la protection », déclare Steven Lauwerier, représentant de l'UNICEF.

► Trafics humains

02/08 - Les agences de placement qui envoient des travailleurs à l'étranger se sont regroupées dans un syndicat. Elles contestent la décision de la primature interdisant désormais l'envoi des travailleurs à l'étranger, notamment, vers les Émirats. Ces agences continuent d'envoyer des employés de maison dans ces pays et leur contrat de travail est visé par le ministère de la Fonction publique et des lois sociales. Le syndicat exprime son soutien au ministre Tabera Randriamanantsoa, qui ne reconnaît pas la décision de la primature et entendrait notamment poursuivre sa collaboration avec l'agence saoudienne Smasco, croit savoir *Tananews*.

Pour *Reflète*, la décision du conseil des ministres constitue une « gifle » pour le ministre de la Fonction publique, un homme politique proche de la mouvance Zafy, celle-là même dont est issu le premier ministre. D'après Norotiana Jeannoda, présidente du syndicat des professionnels diplômés en travail social (SPDTS), qui s'est beaucoup investie sur ce sujet, certains hauts responsables étatiques défendraient des intérêts personnels liés à ceux des agences de placement. Certaines sources évoquent même que de telles opérations pourraient faciliter le financement des activités politiques de certaines personnalités.

13/08 - Les expatriations se poursuivent. Les chefs d'agence de placement qui envoient des travailleuses domestiques vers les Émirats se déplacent dans les régions. Ils continuent de recruter et d'envoyer des femmes dans cette destination interdite par le gouvernement. À l'aéroport d'Ivato, ces femmes sortent du pays une à une.

29/08 - Travailleuses domestiques candidates à l'expatriation : manifestation de protestation contre l'interdiction de sortie. Plus de 1.200 candidates à l'émigration pour un travail dans des pays du Golfe ont manifesté devant le ministère de la Fonction publique, du travail et des lois sociales leur désapprobation contre l'interdiction de s'expatrier dans les pays arabes. Les postulantes ont été appuyées dans leur manifestation par des responsables des agences de placement qui affirment avoir déjà dépensé beaucoup d'argent pour les préparatifs. De nombreuses candidates à l'émigration disposent déjà de leur contrat, de leur visa et de leur billet d'avion. La grande majorité viennent de régions éloignées et sont à la charge des agences de placement depuis le 30 juillet, date du décret interdisant les départs. Les manifestants entendent faire céder le premier ministre.

30/08 - Des membres du CST réclament une enquête sur la poursuite des expatriations. Pour *Tananews*, la persistance du ministre Tabera Randriamanantsoa et des employés du ministère de la Fonction publique à vouloir envoyer des employés de maison en terre arabe suscite le doute sur la transparence des contrats établis avec les pays d'embauche. Certains parlementaires, notamment ceux de l'UDR-C, font le lien entre cette insubordination et la candidature du ministre à la présidentielle. « *Quand on se présente aux élections à la tête d'un parti fragile et qu'on est rejeté par sa mouvance, on peut être amené à recourir à certaines sources de financements peu transparentes* », remarque le site.

► Insécurité

01/08 - Les forces de l'ordre affirment avoir abattu 37 dahalo à Esira, district d'Amboasary Sud, et à Ranomafana, district de Tolagnaro, tandis qu'un villageois a été tué. Alertées par les villageois, les forces de l'ordre se sont mobilisées rapidement pour rattraper les malfaiteurs qui ont mené de virulentes attaques. « *Il ne s'agit encore que d'un résultat provisoire* », précise le communiqué. Un villageois a perdu la vie après avoir prêté main forte aux forces de l'ordre. La gendarmerie a utilisé « *la surveillance aérienne par hélicoptère pour appuyer les éléments au sol* », précise-t-elle. 250 têtes de bovidés ont pu être récupérées.

Un nouveau bilan publié le 3 août par la gendarmerie fait état de 73 morts, de nouveaux corps de dahalo et de villageois ayant été découverts.

L'AFP rappelle que les opérations de maintien de l'ordre menées l'an dernier pour enrayer ce phénomène criminel (opération Tandroka) ont été très controversées. Le déploiement de forces spéciales dans des régions reculées et difficiles d'accès a donné lieu à des dérives, des exactions contre les civils et des destructions, selon des témoignages recueillis sur place. Une enquête internationale a été promise mais n'a pas été engagée, alors que rien ne semble être fait éviter un nouveau carnage.

« *Des habitants sont arrivés dans la ville de Taolagnaro après ce violent affrontement. Ils mettent en avant que des dahalo retranchés dans la forêt sont cernés par le Fokonolona. Ils sont lynchés à mort un à un, dès qu'ils sortent de leur cachette* », explique un témoin. « *Les villageois enterrent sans attendre ces malfaiteurs. De ce fait, il est difficile d'établir un bilan exact* », continue-t-il **mais le chiffre de 100 morts a été largement dépassé en une semaine sur le secteur.**

02/08 - Le ministre de l'Intérieur, Florent Rakotoarisoa l'affirme : « Il faut exterminer les dahalo ; ce sont des terroristes ». L'insécurité se manifeste plus que jamais dans plusieurs villes et villages de la

Grande Ile. Antsiranana vit dans la crainte des « *Foroches* »⁵. A Morondava et ses environs, l'insécurité persiste malgré le couvre-feu instauré depuis 2 semaines et en dépit des mesures prises par les Fokontany qui assurent une surveillance nocturne. Le ministre de l'Intérieur a tenu à féliciter les forces de l'ordre et les Fokonolona qui ont combattu et décimé des bandes de dahalo dans le Sud. Ce sont des terroristes, dit-il, et il faut les exterminer (« *fongorana hatrany amin'ny fotony ireo malaso* »). Les forces de l'ordre et les Fokonolona étaient en situation de légitime défense, ils étaient en droit de riposter, de se défendre et de tuer. Le ministre déclare que ses services envisagent de faire adopter une loi qui qualifierait les dahalo de terroristes, afin que les peines encourues soient aggravées. *Tribune* se demande si des poursuivants ne se sont pas livrés eux aussi à des actes répréhensibles et à des règlements de compte. « *Les forces de l'ordre ne pouvaient-elles pas tirer dans les jambes des dahalo pour les immobiliser et les mettre en état d'incapacité de fuir au lieu de les abattre comme des animaux ?* », s'interroge le site.

Un prêtre malgache en fonction dans le secteur de Tolagnaro⁶ dénonce la corruption qui ne permet pas de déférer les dahalo devant les tribunaux. Il cite le cas de 10 dahalo arrêtés par la gendarmerie et présentés à la justice. Avant même que les malfaiteurs comparaissent, un maire et un notable politique étaient intervenus pour soudoyer les magistrats. Ils ont été remis en liberté et leurs chefs continuent de terroriser la population, allant jusqu'à se livrer à des violents collectifs.

02/08 - 61 dahalo tués dans un village à 70 km de Tolagnaro. 180 dahalo brandissant des fusils de chasse et des armes blanches se sont mesurés à 4 gendarmes aidés par un millier de villageois. 61 morts ont été dénombrés dans les rangs des malfaiteurs, 5 parmi les membres du Fokonolona. Les dahalo qui ont péri dans ces accrochages ont été tués par balles, lapidés ou achevés à coups de hache et de coupe-coupe. Les bandits étaient en train de rassembler le cheptel de 3 villages lorsque l'alerte a été donnée. Le poste de gendarmerie situé à une vingtaine de kilomètres a dépêché quatre de ses hommes, équipés de kalachnikovs. Arrivés rapidement à moto, ces derniers se sont joints aux villageois. Le Fokonolona a progressé sous la houlette des gendarmes. Les habitants indiquent que les dahalo tués ne seraient pas originaires du secteur. Leurs dépouilles ont été incinérées, ce qui interdit toute investigation sur les circonstances de ces événements.

02/08 - A Amboasary-Sud, le tristement célèbre bandit Rekamainty et ses comparses ont découpé en public 5 personnes à coups de hache. Selon la correspondante de la *RNM*, ces actes ont été perpétrés en plein jour sur la place du marché. La thèse d'un règlement de compte serait privilégiée. Fort de fusils de chasse et de tout un arsenal d'armes blanches, ce bandit notoire et sa milice auraient à leur tableau de chasse des actes de banditisme d'une grande gravité. Ils feraient la loi dans la localité. Activement recherchés par la gendarmerie, ils se sont évanouis dans la nature.

03/08 - « Reprise de la guérilla dans le Sud », titre *La Nation*. Des villageois du district d'Ambovombe organisent leur autodéfense. Une milice a été mise en place par les habitants sans l'aval des autorités. La situation est de plus en plus tendue dans le secteur et la gendarmerie ne parvient pas à faire face.

04/08 - Décès de dahalo: « La population a le droit d'être en sécurité », affirme l'administrateur civil Louis Robson Rakotomalala, ancien chef de district, qui vilipende les défenseurs des droits de l'homme dans le quotidien *La Gazette* : « *Où sont les défenseurs des droits de l'homme lorsque des gens sont obligés de quitter leur maison et de dormir dans les champs dès 16h30 de peur d'être massacrés par les dahalo ? Pourquoi certains s'empressent-ils à brandir les droits de l'homme quand des dahalo sont tués par des membres de la population qui n'agissent qu'en légitime défense ? Ces gens-là ont pourtant le droit d'être en sécurité, de vivre normalement comme tout le monde, c'est-à-dire de scolariser leurs enfants, se soigner s'ils tombent malades, travailler... Mais à cause du phénomène dahalo tous ces droits fondamentaux sont foulés aux pieds. On dirait que des défenseurs des droits de l'homme sont prêts à prendre promptement la partie des dahalo alors qu'ils ne bougent pas le petit doigt dès qu'il s'agit des droits de la population* ». Le quotidien se prononce en faveur des pactes communautaires (« *dina* ») encadrés par les autorités locales, selon l'exemple mis en exergue par Louis Robson Rakotomalala, qui dit avoir mis en place avec succès ce dispositif dans le Melaky. Il rappelle que les voleurs de zébus ne sont donc qu'un petit maillon d'une chaîne mafieuse comptant des autorités et des personnalités politiques qui pratique le blanchiment des vols.

05/08 - A Bevoay, Soamanonga et Ankily, (district de Taolagnaro), 800 zébus ont été raflés par les dahalo. 5 membres du Fokonolona sont morts dans les affrontements, 5 autres ont été blessés et admis à l'hôpital. Les poursuivants ont pu récupérer la presque totalité des zébus volés. Des dahalo armés de fusils

⁵ Depuis la crise politique de 2009, Antsiranana est secouée par la violence urbaine, avec des bandes de jeunes qui terrorisent la population. Les jeunes adolescents appelés localement « *foroches* » se poursuivent au cœur de la ville, se lancent des pierres entre bandes rivales et commettent des actes de délinquance.

⁶ Cf. son 1^{er} témoignage du 22 juillet sur le Blog Justmad : <http://p9.storage.canalblog.com/94/11/448497/88553387.pdf>

de chasse ont aussi attaqué la localité de Tranomaro, emportant 287 zébus. Les interventions aériennes des forces de l'ordre ont dissuadé les brigands qui se sont alors dispersés pour abandonner leur butin. Près de 300 dahalo ont frappé à Esira Amboasary-Sud. Un villageois a trouvé la mort. Le Fokonolona de Saoaloka Miandrivazo (Centre-Ouest), a subi une attaque de dahalo. Quatre des poursuivants ont été tués et deux autres blessés par balle.

05/08 - Antsiranana : 77 jeunes délinquants (« foroches ») arrêtés, 45 placés en détention provisoire.

Membres d'une organisation illicite, ils semaient la terreur dans la ville depuis plusieurs mois. Certaines de leurs victimes ont été tuées, on signale également des tentatives d'enterrement de victimes vivantes. Les membres de ce clan, qui se fait appeler « Togo » se partageraient la ville avec leurs adversaires de toujours, rassemblés dans le clan « Dakar ». Les parents revendiquent la libération de tous leurs enfants. Ils estiment que les arrestations ont été réalisées sur des bases ethniques par des membres des forces de l'ordre issues d'autres régions. La vague de violences que connaît la ville se poursuit malgré l'arrestation des 46 présumés « foroches ». 13 personnes ont été victimes d'agressions, dont deux mortelles, en trois jours.

09/08 - Le secteur du tourisme est malade du contexte d'insécurité grandissante. L'attrait touristique de la Grande Ile a été gravement affecté par la récente agression à la machette de trois Françaises à Nosy-Be, écrit un quotidien réunionnais. Le taux de remplissage des hôtels sur l'île tourne entre 15 et 20 %. Tous les indicateurs virent au rouge pour faire de Madagascar un pays dangereux à visiter. Une mauvaise publicité dont se seraient bien passé les acteurs du tourisme locaux, qui peinent à attirer la clientèle étrangère. Une importante délégation gouvernementale, composée d'une dizaine de ministres, se rendra à Nosy-Be pour discuter des moyens d'améliorer la sécurité sur les sites touristiques de l'île. Dans la capitale, plusieurs quartiers sont considérés comme des zones à risque pour les touristes. Les grandes villes de provinces ne sont pas épargnées. Considéré comme un secteur très porteur, le tourisme génère à Madagascar environ 15 % des recettes de l'économie nationale.

22/08 - Des dahalo équipés d'arme de guerre ont exécuté un médecin à Beraketa (Sud). Son épouse a été blessée par balle et des millions Ar ont été dérobés ainsi que des bijoux. Propriétaire terrien dans le district, le couple exerce également des activités agricoles. Les victimes venaient d'écouler leur production d'arachide lorsque les malfaiteurs ont pris d'assaut leur foyer. Les enquêteurs tentent de déterminer la provenance des armes tombées entre les mains des bandits. « *L'heure est grave* », lâche Maka Alphonse, membre du Congrès, originaire du Sud. « *Sans foi ni loi, les dahalo s'attaquent aujourd'hui aux élites de leur région* », déplore-t-il. À l'entendre, les forces de l'ordre manquent cruellement d'effectifs et de matériels. Il concède que des éléments corrompus des forces de l'ordre seraient de mèche avec les malfaiteurs.

Onze arrestations pour vindicte populaire. Une foule furieuse a lynché à mort un quadragénaire à Ambohimalaza Antanifotsy soupçonné d'avoir commis des cambriolages. 11 personnes ont été arrêtées par la gendarmerie, placées en garde à vue et confiées à la justice.

24/08 - Appréhendés par le Fokonolona après une attaque à main armée dans une banlieue de la capitale, deux bandits ont été brûlés vifs. Tombés dans les griffes d'une foule enragée, deux membres de la bande ont été arrosés de pétrole et brûlés vifs. Cinq de leurs comparses ont réussi à prendre la fuite. La justice populaire tend à se généraliser, déplore le quotidien *Les Nouvelles*.

Une horde de dahalo a attaqué quatre villages à Amboasary-Sud. Neuf maisons ont été incendiées et un villageois blessé par balle. Un dahalo a été abattu par les forces de l'ordre.

27/08 - En raison de l'insécurité, l'inauguration de deux barrages hydroagricoles est suspendue depuis plus d'un mois sur la commune d'Ankazoabo-Sud, à 150 km de Sakaraha. Ces deux barrages, financés par l'ambassade de Suisse, peuvent irriguer 3.000 ha de rizières. L'insécurité empêche les autorités de tutelle de s'y rendre. Ainsi la population est menacée par deux dangers : les dahalo qui l'empêche de produire et les criquets qui ravagent leurs récoltes, déplore le quotidien *Les Nouvelles*.

Équipés de tout un arsenal de fusils de chasse, plus de 20 bandits ont tiré sur 7 personnes pendant l'attaque d'une dizaine de foyers à Fenoarivo, dans la banlieue de la capitale. Elles ont été hospitalisées. Un colonel a été agressé et une maison incendiée. D'autres maisons et commerces ont été pris pour cibles. Les malfaiteurs sont parvenus à s'enfuir.

Miandrivazo (région Menabe) : des affrontements meurtriers entre dahalo et gendarmes. Cette fusillade a éclaté aux petites heures, lorsque près de 80 bandits de grand-chemin armés d'une quarantaine de fusils de chasse ont dérobé 250 têtes de bovidés. Elle a duré près de 10 heures. 17 morts ont été dénombrés, dont 14 dans les rangs des bandits et 3 parmi les villageois. Deux de ces derniers sont des mercenaires payés par le Fokonolona pour défendre leur village. À un certain moment, encerclés par ces voleurs de bétail, 7 gendarmes ont frôlé la mort. Cette même nuit, près de 40 voleurs de bétail, brandissant une vingtaine

de fusils de chasse, ont frappé à Betalatala Miandrivazo. Quelques jours auparavant, un affrontement meurtrier entre gendarmes et dahalo a également secoué Ankavandra, dans cette même région. Cinq des malfaiteurs ont été abattus.

28/08 - Un élément de la gendarmerie mis en cause dans des kidnappings. 8 auteurs présumés de kidnapping de ressortissants indo-pakistanaïses et chinois ont été déférés au parquet. Parmi eux figurent un élément de la gendarmerie nationale et une femme. L'un de leurs comparses est pour sa part tombé sous les balles de deux gendarmes en tenue civile. Le gang était activement recherché depuis 2010. Le gendarme incriminé aurait été le pourvoyeur de tenues militaires.

Militaires tombés dans une embuscade. Pris pour des bandits par des mercenaires payés pour défendre des villages, cinq militaires sont tombés dans une embuscade à Anjoma Ramartina. L'un d'eux a été attaqué à coups de hache et délesté de son fusil.

► Litiges fonciers, expulsions

08/08 - Le risque d'explosion sociale est réel si la situation actuelle concernant les litiges fonciers et les expulsions violentes se poursuivent, avance Angelot Rakotonirina, directeur régional de la population de la région Analamanga. Les expulsions suite à des litiges fonciers se multiplient et s'opèrent de manière brutale. La majorité des victimes sont des habitants des bas quartiers. Beaucoup se plaignent de la violence qu'elles subissent, d'autres font état de pillages et de vol de leurs biens au moment de l'exécution des décisions d'expulsion. Plusieurs ordres d'expulsion n'ont pas pu être exécutés, suite à de fortes menaces de vindicte populaire. Près de 3 millions de plaignants sont enregistrés dans tout le pays au sujet de litiges fonciers. 260.000 d'entre eux proviennent de la région Analamanga. 369.000 ha de terrains seraient sujets à conflit en la matière. Le ministère de la Population va présenter au conseil des ministres un projet de texte visant à suspendre l'exécution des expulsions dans plusieurs quartiers de la capitale, annonce le responsable.

► Gouvernance, justice, amnistie

01/08 - Les chefs de région défallants seront démis de leurs fonctions. Le conseil des ministres déclare avoir constaté le bien-fondé des doléances des populations et de responsables administratifs locaux portant sur des pratiques « *illégales, arbitraires et abusives* » de certains chefs de région. Un projet de décret portant abrogation des nominations de ces responsables qualifiés de « *défallants* » est en préparation. « *Dans la situation actuelle, le limogeage est préférable à une enquête qui pourrait entraîner d'éventuel emprisonnement* », souligne une source. 7 chefs de régions seraient concernés par cette mesure⁷. La plupart seraient proches du candidat Hajo Andrianainarivelo, ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, dont les relations avec Andry Rajoelina sont au plus mal. L'homme politique est notamment accusé de poursuivre activement sa campagne électorale en mettant à son crédit les réalisations de son département ministériel. Les chefs de région concernés dénoncent un calcul politique de la présidence de la Transition. Ils brandissent la menace de voter pour l'opposition lors du second tour de la présidentielle, si Andry Rajoelina y accède. Le ministère de l'Intérieur souligne que les chefs de régions, comme tout haut fonctionnaire de l'État, ont été désignés et doivent s'attendre aussitôt nommés, à être remplacés. Leur poste est politique et qu'il n'y a pas d'explication à fournir lors de l'abrogation de leur nomination.

Pour *L'Express*, « *dès le début certains choix des chefs de région avaient de quoi surprendre. Certains traînent des casseroles et se sont faits un nom dans les trafics en tous genres, d'autres ont bâti leur réputation par un lourd passé. Mais comme la première initiative prise par la Transition était d'absoudre tous les délinquants politiques, on se faisait une raison. Ce n'est que quatre ans après que la Transition réalise sa bourde après que les loups garous emmitoufflés dans la fourrure d'un agneau montrent leurs crocs acérés. (...) Les limogés feront de la résistance et déplaceront le problème sur le terrain glissant de la politique ou sur le patinage ethnique. (...) Ils brandissent déjà la menace de perturbation du processus électoral si la Transition passe à l'acte* ».

22/08 - Les 7 chefs de région limogés ont été recrutés au cabinet du vice-premier ministre Hajo Andrianainarivelo, candidat à la présidentielle. Ils continuent de donner de la voix en réaction à leur limogeage. Ils soutiennent qu'ils ont été mis sur la touche pour raisons politiques, pour avoir soutenu la candidature du vice-premier ministre.

02/08 - Le rapatriement des étudiants boursiers en Chine n'est toujours pas solutionné. Seuls 20 % des étudiants malgaches en Chine peuvent prétendre bénéficier de bourses de l'Etat malgache, d'après le

⁷ Deux d'entre eux seraient évincés pour raison de santé, un troisième en raison de sa candidature à la présidentielle.

ministère de l'Enseignement supérieur qui prévoit de publier la liste de ces étudiants mi-août et de rapatrier les non-éligibles avant la rentrée universitaire de septembre. Le ministre des Finances avait fait savoir qu'il ne pouvait les prendre tous en charge et qu'il suspectait nombre d'entre eux de corruption et de fausses déclarations. Après vérification, leur nombre a été ramené de 800 à 244. Les redoublants et les triplants seront les premiers à devoir rentrer au pays. Viendront ensuite les étudiants inscrits dans les disciplines qui existent dans les universités malgaches, dont ceux qui apprennent la langue chinoise. Le ministère des Finances et du budget devrait prendre en charge les frais de rapatriement. Les arriérés des étudiants en Chine, en termes de frais d'inscription et de loyers, atteignent 1,4 milliard Ar. À cela s'ajoute le montant des bourses de 12 mois. Les autorités chinoises ont accordé en juillet un mois de visa supplémentaire aux étudiants malgaches. Les étudiants qui poursuivent des études en France sont également concernés. La commission interministérielle des bourses a annoncé étudier leur cas de la même façon. Ils sont 290 à ne pas avoir perçu leur bourse depuis un an. *La Gazette* rappelle qu'il est de notoriété publique que « *pour pouvoir bénéficier de bourses extérieures, il faut arroser les membres de la commission nationale des bourses* ». Tout un système s'était mis en place, avec production de documents falsifiés pour pouvoir s'inscrire dans des universités à l'étranger. Le scandale a fini par éclater mais on attend que les complices soient poursuivis... L'annonce de ces mesures suscite la protestation des familles.

13/08 - Les boursiers en Chine sauvés in-extremis. Le ministère de l'Enseignement supérieur va régler sa dette qui s'élève à 1,4 milliard Ar pour les frais d'inscription et les loyers des étudiants boursiers. Les étudiants qui auront un renouvellement de bourse de l'État pourront poursuivre leurs études. Les procédures de rapatriement des redoublants sont momentanément suspendues. Les universités publiques ne disposent pas encore de leur budget de fonctionnement pour l'année universitaire commencée en mars pour certaines d'entre elles. Les boursiers attendent le paiement de leurs bourses, alors que le ministère vient de débloquer des crédits en faveur des boursiers en Chine, dont la majorité a échoué à ses examens, note *l'Express*, qui déplore ce « *deux poids, deux mesures* ».

30/08 - 40 % des mouvements de fonds à Madagascar sont issus de la corruption, selon une étude du Cercle de réflexion des économistes (CREM). 15 % proviennent du marché de la drogue et 5 % des marchés publics. Les 20 % restants ont trait à des « *tueries humaines* », affirment-ils. Il s'agit de la mise à mort d'un ou de plusieurs individus qui entravent le développement de certaines activités. Il y a également des financements de grèves, émeutes, contestations armées, violences politiques internes, assassinats politiques, considérés également comme des formes de corruption. La part de cette économie souterraine a doublé depuis 1991, principalement en raison de l'explosion du trafic de drogues qui touche une population de plus en plus jeune. Le CREM regrette que le BIANCO soit obligé d'attendre qu'une plainte soit déposée pour lancer une enquête et que les hauts responsables ne puissent être poursuivis lorsqu'ils sont en fonction. La population sait qu'aucune activité ne peut être menée à bien sans corruption : la pratique s'est imposée à tous niveaux, c'est un phénomène social qu'il est très difficile d'éradiquer. Concernant la corruption immatérielle, elle est liée au lien de parenté ou encore au « *Fihavanana* ». A travers cette corruption, les gens n'échangent pas de l'argent mais des services. Ce type de corruption est très pratiqué dans tout le pays et dans tous les secteurs. Le Fihavanana est la source du népotisme. La lutte contre la corruption devra passer par la lutte contre la pauvreté. Si la corruption n'est pas éradiquée, les pauvres sont condamnés à leur sort car ils ne disposent pas des moyens de rémunérer toutes les démarches de la vie courante.

01/08 - Le général Jean Heriniaina Raelina est amnistié mais reste incarcéré. L'officier supérieur reste en effet compromis dans la fusillade du 7 février 2009. De même que Lydie Fikisy et les colonels Djadifara et Ralaimihoatra. Jean-Louis Rasoloarimanana, président de l'association des « *Mahery Fon'ny Firenena* », réclame la libération de tous les détenus politiques au nom de l'apaisement. Les proches du général Raelina exigent que l'ensemble des événements politiques ayant abouti à la condamnation de civils et de militaires fasse l'objet d'une amnistie. Ils considèrent que tous les détenus en lien avec l'affaire du 7 février 2009 devraient également être amnistiés. Le général Raelina purge sa peine à la maison de force de Tsiafahy. Sa famille exige son transfert dans un autre établissement ou qu'il soit placé en résidence surveillée en raison de sa santé précaire. Une vingtaine d'individus ayant obtenu l'amnistie sur requête restent encore en prison après la publication de la liste des bénéficiaires de la mesure d'apaisement. Les responsables des établissements pénitentiaires attendent la circulaire d'application de la décision du Comité ad hoc. Ihanta Randriamandranto, ministre de l'Élevage, se pose des questions sur son cas, sur celui de Manandafy Rakotonirina et de Ralitera Andrianandraina, tous trois condamnés dans le cadre des événements de 2009. Elle estime qu'ils devraient bénéficier d'une amnistie large et de plein droit, sans passer par l'amnistie sur requête. Elle évoque également le flou concernant l'application de l'arrêt des poursuites judiciaires contre les membres de l'opposition, prescrit par la feuille de route. Selon les explications du ministre des Forces armées, les militaires ayant bénéficié d'une amnistie seront réhabilités. La loi stipule en effet que l'amnistie entraîne, exception faite des fonctions politiques ministérielles et électives et hauts emplois de l'État, le droit à la réintégration des offices publics ou ministériels dans les fonctions, emploi, grade ou profession, publics ou privés.

88 personnes dont des militaires et des candidats à la présidentielle ont bénéficié d'une amnistie depuis l'adoption de la loi en 2012. La dernière et 6^{ème} vague d'amnistiés incluant des militaires constitue un signe d'apaisement et de bienveillance de la part du régime, en cette période où courent les rumeurs de directoire militaire, selon le juriste Jean-Eric Rakotoarisoa, qui met cependant en garde contre une amnistie qui accroîtrait l'impression dans l'opinion publique que les politiques jouissent de l'impunité.

06/08 - Explications du procureur général de la Cour suprême sur la non-libération de 4 militaires parmi les 27 amnistiés (le colonel Raymond Andrianjafy, Fikisy Lydie, le colonel Rajaomilison Jules Andriamihoatra et le général Jean Heriniaina Raelina). La commission spéciale mise en place au sein de la Cour suprême est en charge de leur dossier. « *Deux cas distincts peuvent se présenter. Soit ils sont toujours retenus pour d'autres causes ou faits répréhensibles étant donné que d'autres charges sont retenues contre eux, soit ils font l'objet d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi (PIL), c'est-à-dire lorsque l'affaire a été définitivement jugée dans le sens contraire à la loi, ce qui est le cas des 4 officiers retenus en prison* », a précisé Ranary Robertson Rakotonavalona. Le procureur rappelle toutefois que la défense est en droit d'exercer des voies de recours dans l'objectif d'obtenir un effet suspensif de pourvoi. La commission spéciale est totalement indépendante et apte à statuer sans requérir l'avis du Conseil pour la Réconciliation malgache (CRM). « *Le pourvoi est suspensif de la décision, raison pour laquelle les quatre militaires sont encore détenus* », a souligné le procureur. Si l'on en croit ses explications, le ministère de la Justice dispose des prérogatives de remettre en cause le jugement d'une Chambre au sein de la Cour suprême, qui est la plus haute juridiction de l'État. L'implication du ministère de la Justice invoquant le PIL amène cependant à s'interroger sur le principe de séparation des pouvoirs. Suite au PIL émis par le ministère, la Cour suprême devra se réunir une nouvelle fois pour statuer sur le sort des quatre militaires détenus. Par ailleurs, le général Jean Heriniaina Raelina et Lydie Fikisy se trouvent sous le coup « *d'une détention pour une autre cause* » qui empêche leur libération. En effet, ces deux militaires sont poursuivis dans l'affaire de la fusillade du 7 février 2009. La loi d'amnistie et la feuille de route prévoient que les crimes de sang ne sont pas amnistiables. Un dossier qui complique davantage la situation de ces deux personnalités.

22/08 - 92 dossiers de demande d'amnistie ont été déposés auprès du CRM, selon son président, Charles Sylvain Rabotoarison, lors de l'ouverture de la deuxième session ordinaire de cette institution qui doit durer 30 jours. Le CRM instruit les dossiers relatifs aux événements politiques de 2002 et de 2009 à 2011, moment de la signature de la feuille de route, mais il reviendra à la Cour suprême de décider en dernier ressort. Lors de sa première session, il avait instruit un peu plus d'une trentaine de demande d'amnistie sur requête mais seules 27 personnes, des militaires pour la plupart, ont bénéficié de l'amnistie après examen par la Cour suprême. La majorité des dossiers déposés concernait les mutineries de la BANI et de la FIGN. Un peu moins de 70 dossiers sont encore en attente d'instruction. La plupart des nouveaux dossiers ne cadreraient pas avec la définition d'une amnistie sur requête. Certaines personnes réclament par exemple du CRM des dommages et intérêts pour ce qu'elles ont subi, alors que cette question relève du Fonds de solidarité nationale dont la création n'a pas encore été votée par le parlement. Mise à part l'instruction des dossiers d'amnistie, le CRM, de par son statut prévu par la feuille de route, est en charge de la réconciliation nationale et de « *la mise en place d'un climat d'apaisement durable* ». Le CRM semble pourtant être devancé sur ce terrain par le FFKM. Les Églises sont soutenues par une large partie des acteurs politique, dont ceux considérés comme les principaux protagonistes de la crise. « *Il n'y a pas de concurrence entre le CRM et le FFKM* », a pourtant tempéré Sylvain Rabotoarison, pour qui souligne que les actions sont complémentaires. L'ancien ministre de l'Intérieur a cependant indiqué que le processus de réconciliation est « *un travail qui ne pourra pas se faire en un jour, raison pour laquelle notre mandat est prévu pour trois ans renouvelables* ». Un avis partagé par la communauté internationale, qui estime que ces actions ne peuvent se concrétiser avant les élections.

► **Conditions carcérales, revendications des agents pénitentiaires**

02/08 - Plus de 3.000 détenus à Antanimora pour une capacité d'accueil de 900 places. Une surpopulation dramatique qui n'est pas propre à cet établissement. Les agents pénitentiaires ont à gérer des hommes dangereux mais ils n'ont pas droit aux indemnités octroyées aux éléments de l'EMMO. *La Nation* prend la défense de ces agents qui menacent de se mettre en grève pour exiger un alignement de leur statut sur celui des forces de l'ordre, qui jouissent des faveurs de la Transition. Les autorités n'admettent pas que ces agents puissent menacer de faire grève, alors qu'ils portent un uniforme qui pourrait les faire confondre avec des militaires, selon les arguments mis en avant. Les autorités les menacent, en représailles, de les désarmer. Les 2.300 agents de l'administration pénitentiaire ont la responsabilité de plus de 20.000 détenus. Depuis 2010, ils réclament la même augmentation salariale de 15 % octroyée à l'époque aux policiers et gendarmes. Les agents pénitentiaires souhaitent également être dotés de nouveaux véhicules et autres dispositifs de sécurité indispensables à leur profession. « *Je ne souhaite pas que l'un de vous soit incarcéré dans une prison. Mais la plupart des maisons carcérales datent de l'époque coloniale. Nous vous amènerons*

ensuite à pied lorsque vous allez être déférés devant le tribunal », fustige Jean-Paul Robert Razananaivo, secrétaire général du syndicat.

07/08 - Une grève illimitée est décrétée. Les agents pénitentiaires vont refuser les nouvelles incarcérations et les détenus ne seront plus déférés devant les tribunaux. Les visites aux prisonniers seront interdites.

12/08 - La grève du syndicat des agents pénitentiaires est suspendue. Un comité de suivi des revendications sera mis en place. « *Nous suivons de près de nos revendications. Si aucune entente n'est trouvée nous reprenons sur le champ la grève* », souligne le président du syndicat.

► Liberté d'expression et de manifestation, médias

03/08 - Les meetings politiques interdits au théâtre de verdure d'Antsahamanitra, lieu privé et clos. Le site ne pourra plus accueillir désormais de rassemblements à caractère politique. Les autorités ne l'ont pas signifié directement mais la préfecture de police a exigé d'être informée préalablement de toutes manifestations, mêmes culturelles, qui s'y tiennent. Le directeur des lieux, le pasteur Dinand Rarivoson, aurait reçu de nombreuses mises en garde, rappels à l'ordre et menaces de la part des responsables des forces de l'ordre. Il a été sommé de s'expliquer à la suite d'un culte auquel Lalao Ravalomanana a participé sur ce site appartenant à l'association des églises protestantes. Un certain nombre de groupements politiques avaient choisi ce lieu pour des rassemblements publics, ne pouvant plus avoir accès à la « *Place de la Démocratie* », interdite par les autorités depuis 2009, quelques mois seulement après son inauguration par Andry Rajoelina, alors maire de la capitale. Le pasteur a été soupçonné tout récemment d'être à l'origine d'un tract incitant les habitants de la capitale à organiser un « *samedi noir* » et aurait été placé momentanément en garde à vue.

08/08 - La « Cellule de crise »⁸ (CCM) prévoit de tenir une nouvelle manifestation populaire au théâtre de verdure d'Antsahamanitra. « *La dégradation de la situation économique de Madagascar a des conséquences graves sur la vie de chaque foyer. C'est pourquoi le comité lance et appelle à tout un chacun à se mobiliser et à réclamer la refondation de la Nation* », indique un communiqué. « *L'objectif de cette manifestation est de destituer le régime actuel* », n'a pas hésité à affirmer Joseph Yolland, ancien membre du CST. Les organisateurs ont brandi devant la presse des documents « *attestant l'autorisation* » d'utiliser le site d'Antsahamanitra, l'un venant du directeur du site et l'autre de la préfecture de police. « *Je leur ai, effectivement, donné une autorisation pour utiliser l'arène d'Antsahamanitra* », a confirmé le pasteur Dinand Rarivoson, directeur du Foyer chrétien des jeunes gens Antsahamanitra. Le religieux a cependant indiqué que « *le motif de la demande d'autorisation émise par la CCM est la tenue d'un office religieux* ». « *Le programme prévoit, assurément, une messe pour la Nation et ne peut ainsi être écarté de la situation politique actuelle dans le pays* », a expliqué l'un des leaders de la CCM. Francis Odilon Rasoanaivo, préfet de police d'Antananarivo nie avoir donné une autorisation. Il n'a reçu qu'une « *lettre d'information* », ce qui est conforme aux textes puisqu'il s'agit d'un lieu privé qui ne nécessite pas l'obtention d'une autorisation en bonne et due forme. Les forces de l'ordre ont été avisées par ses soins de cette lettre d'information et du fait que la CCM ait reçu l'autorisation du responsable. Le 13 juillet, elle avait déjà prévu une manifestation sur le site mais elle s'était vue refuser l'accès par les forces de l'ordre. Le colonel Florens Rakotomahanina, commandant de la circonscription de gendarmerie rassure les organisateurs : « *nous serons juste là pour parer à toute éventualité de débordement* ». Dans son autorisation, la CCM pourra utiliser l'endroit de 8 h à 13 h. Le directeur de l'arène a, pour sa part, prévenu que « *nous avons convenus avec la préfecture que les organisateurs seront responsables de la sécurité et des éventuels écarts* ». La CCM envisagerait par la suite de tenter d'organiser une manifestation sur la Place de la Démocratie, avec ou sans autorisation.

10/08 - Echec de la manifestation organisée au théâtre de verdure d'Antsahamanitra par la CCM, composée de parlementaires de la Transition en activité et limogés. La foule n'était pas au rendez-vous. Le rassemblement avait été autorisé de 10h à 13h. Le programme prévoyait la tenue d'un culte pour la Nation, suivi de discours des leaders du mouvement. Selon les explications de l'un d'entre eux, le manque d'affluence est dû à une manœuvre dilatoire du préfet de police. « *En déclarant ne pas être responsable de ce qui pourrait se passer, il a tué dans l'œuf la ferveur des manifestants* », a-t-il affirmé. Les forces de l'ordre ne se sont pas opposées cette fois-ci à l'accès au site. Les organisateurs ne se déclarent pas vaincus et envisagent de prendre d'autres initiatives.

16/08 - Affaire Kolo TV-Radio : le tribunal de première instance décide la saisie des matériaux et la fermeture de l'organe de presse. En réaction à cette décision, Hajo Andrianainarivelo, vice-premier ministre en charge de l'Aménagement du territoire et du développement, principal actionnaire de la station, est sorti de son silence. « *C'est moi le problème* », a affirmé le candidat, portant l'affaire sur le terrain politique,

⁸ Groupe de parlementaires évincés du CST mi-juin
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

ajoutant que, « *jusqu'ici, aucune loi n'interdit à un candidat à la présidentielle d'être le propriétaire d'une station audio-visuelle* ». La plainte de la CSCA porte sur la nature de la licence utilisée par la station *Kolo*. En 2010, un conseil des ministres avait décidé de suspendre l'octroi de licence pour l'audiovisuel, la téléphonie mobile et la pêche, pour cause de saturation. Selon les explications de ses responsables, la station *Kolo* a racheté une licence existante, elle serait en possession de tous les documents réglementaires exigés. Hajo Andrianainarivelo dénonce « *une décision arbitraire* ». Les avocats ont fait appel du jugement, ce qui a pour effet de différer la saisie. En neutralisant *Kolo*, le camp Rajoelina aura réussi à neutraliser le support audio-visuel de la campagne électorale d'Hajo Andrianainarivelo, *note La Gazette*.

ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT

► Exploitation des ressources minières

03/08 - EITI : le rapport de réconciliation devrait être prêt avant le 20 septembre pour être présenté au conseil d'administration de l'EITI International. Selon la responsable de la communication de l'EITI Madagascar, la transparence en termes de flux financiers est déjà acquise, entre autres les recettes perçues des compagnies par l'État. Mais les nouvelles règles pour 2013 demandent plus de transparence au niveau des contrats, dont l'octroi de permis, le type de minerai ou de production. Le risque de radiation au processus serait écarté mais la levée de suspension dépendra du contexte politique.

06/08 - Redevances minières compromises. Le détournement des ressources naturelles et de l'aide publique au développement a été dénoncé dans le cadre d'une note de la Banque mondiale publiée récemment. Les ressources minières sont particulièrement citées. Selon le document, Madagascar compterait pour respectivement 15 % et 10 % de la production mondiale de saphirs et de rubis.

► Trafics de bois précieux

03/08 - Les expéditions illicites de bois de rose se multiplient. Selon une source sûre à laquelle se réfère *L'Express*, 3 boutres ont été lourdement chargés le 31 juillet à Antalaha au niveau du parc Marin. 8 bateaux, dont un de grande capacité, se sont approchés de cette localité le 1er août. A ce rythme, l'interlocuteur estime qu'il n'y aura bientôt plus que la moitié du stock déclaré qui n'aura pas été exporté illégalement. Les autorités locales ont été informées de la situation mais restent impuissantes. « *Nous ne pouvons pas agir face à ces trafiquants qui n'agissent même plus discrètement. Une force mixte a été mise en place depuis presque un an, le 8 août 2012, mais depuis ils n'ont reçu aucune indemnité. Les hauts responsables n'ignorent pas cette situation. Nous nous étonnons que le comité de pilotage n'ait pris aucune mesure face au fléau* », ajoute la source.

12/08 - Les forestiers réclament un embargo. Devant l'ampleur des exportations illicites, ils revendiquent l'interdiction de vente des stocks. Cette disposition devrait être maintenue jusqu'à la réalisation d'un inventaire et la détermination d'un quota par l'organe de gestion de la CITES Madagascar, suite à l'inscription du bois de rose sur la liste de l'annexe II de la Convention. L'embargo de la commercialisation est une obligation que le gouvernement devrait mettre en œuvre pendant l'assainissement de la filière. Cette mesure devrait être appliquée jusqu'à ce que les résultats des études menées par la Banque mondiale et de l'audit mené par le gouvernement soient disponibles. Le stock doit aussi être validé par la CITES. Le quota pourrait alors être déterminé, explique Sahondra Rabesianaka, point focal de CITES Madagascar. Les résultats des études de la Banque mondiale ne devraient parvenir à la CITES qu'en mars 2014. Les ingénieurs forestiers avancent également comme justification de l'embargo l'absence de transparence dans l'utilisation des redevances que les exportateurs titulaires d'une autorisation en 2008 ont versées. « *Pour assainir les bois de rose exploités illicitement après 2006, l'Etat a autorisé 13 opérateurs d'exporter 25 conteneurs de bois de rose. En contrepartie, ils devaient verser 72 millions Ar par conteneur à l'État. On dit que ces recettes ont été versées dans un fonds spécial pour l'environnement qui est une nouvelle structure. Mais les informations sur ce fonds sont floues* », note le président de l'association des ingénieurs forestiers. « *Certains avancent que ces fonds sont encore là, que les procédures pour sa mobilisation sont longues. Pour d'autres, ils ont été déjà mobilisés. C'est pourquoi, je pense qu'il est mieux de stopper la commercialisation, avant la détermination du quota et il faut respecter les "bonnes" lois qui existent, au lieu de créer de nouvelles structures* », enchaîne-t-il. Les ingénieurs forestiers ont par ailleurs interpellé les autorités, pour mettre fin aux exploitations sauvages de bois précieux dans les régions Sava, Analanjirofo, Vatovavy Fitovinany et Anosy, et stopper toute tentative de « *récupération hâtive* » des produits forestiers par l'adoption d'un texte réglementaire d'exception. Ils exigent de rendre applicable l'ordonnance de 2011 portant répression des infractions relatives aux bois de rose et bois d'ébène. L'association des ingénieurs forestiers avance que les produits forestiers ne peuvent être considérés comme des produits gratuits, dont les valeurs peuvent être libérées pour

des raisons « *politiques et contextuelles* ». Le produit de la vente rapide des stocks illicites de bois de rose est estimé par eux à 900 millions de dollars.

21/08 - Le président de l'association des ingénieurs forestiers préconise la commercialisation des bois de rose après finalisation des études de la Banque mondiale. D'ici là, il est important selon lui d'entretenir les stocks pour éviter leur détérioration. Il n'y a aucun mal à vendre ces ressources pour éradiquer la pauvreté mais une décision de vente rapide et mal préparée ferait des exploitants illicites les seuls bénéficiaires. Le pays et la population n'auront rien à y gagner. Une bonne organisation s'impose avant toute chose. Les fonds obtenus par la commercialisation devront être gérés en toute transparence.

L'administration forestière a saisi les autorités chinoises au sujet des rondins de bois de rose saisis dans deux ports de ce pays. A ce jour, les requêtes sont restées sans réponse, avance le directeur général des Forêts. Le gouvernement malgache avait émis le souhait de pouvoir rapatrier ces produits. L'organe de gestion CITES à Madagascar n'a pas été saisi par les autorités chinoises.

13/08 - Le premier ministre évoque des obstacles quant à l'efficacité du comité de pilotage qu'il préside. Omer Beriziky dénonce des failles et des maillons faibles dans la mise en œuvre de la lutte contre le fléau des exportations illicites, débouchant sur l'impunité pour la plupart des responsables. La justice est pointée du doigt. « *Ce sont les petits exploitants qui sont toujours mis en prison, les commerçants et les exportateurs demeurent impunis. Et ceux qui sont emprisonnés n'y restent que deux semaines ou un mois, et en ressortent* », déplore-t-il. « *Des autorités qui interviennent dans cette filière bénéficient d'une protection et agissent sereinement. Les enquêtes effectuées sur les trafics ne sont pas poussées bien loin, et les agents de la gendarmerie avancent qu'ils ont reçu l'ordre de ne plus s'occuper des bois de rose sous prétexte qu'ils doivent par la suite payer différentes factures* », enchaîne-t-il. Face à cette situation, le premier ministre appelle à la coordination des actions entre services. Il avance la possibilité de montage de dossiers pour engager des poursuites. « *Si nous ne pouvons pas les traîner en justice aujourd'hui, nous aurons l'occasion de le faire prochainement* », promet-il. « *Les agents de la gendarmerie doivent agir pour la protection des richesses du pays. Si ce sont les factures qui posent problèmes, mettez-les sur le compte du ministère de l'Environnement et des forêts* », propose-t-il enfin.

En attendant le résultat des études menées par la Banque mondiale sur la juridiction, l'inventaire et la liquidation des stocks de bois de rose, la CITES Madagascar a renouvelé la fixation du quota zéro exportation de bois de rose en provenance de Madagascar pour une durée de 6 mois.

16/08 - Exportation illicite de rondins sous les yeux de la police. Selon une source forestière, deux bateaux ont embarqué des bois de rose à Analila, à l'entrée de Mananara. Cette activité aurait été effectuée à 100 mètres des agents de la police de la route. Plusieurs bateaux venant de Maroanetra feraient route sur Mananara. Les exportateurs prévoiraient de faire sortir 1.200 tonnes de rondins en une semaine. 600 tonnes de bois de rose auraient déjà quitté les côtes de Mananara en 4 jours. Une hémorragie face à laquelle les collectivités et les autorités locales ne peuvent qu'assister impuissantes fautes de moyens et faute d'ordre de mission de la part de leurs chefs hiérarchiques, précisent des sources locales. À en croire les explications recueillies lors d'un reportage de *TV Plus*, des exportateurs craignent pour leurs cargaisons en stock en raison du renforcement des mesures de suspension des exportations qui peuvent durer près de trois ans.

► Environnement, calamités

01/08 - Lutte antiacridienne : début des opérations aériennes. Les opérations aériennes avec les avions du Bataillon tactique (Batac) vont débuter dans le Vakinankaratra. Les aéronefs poursuivront ensuite progressivement leurs opérations de ratissage vers le Sud. Deux appareils de type Joker seront mobilisés. Pour le moment, l'achat de 25.000 litres d'insecticide a été financé par le budget alloué annuellement au CNA mais on estime les besoins à 500.000 litres. Le ministère de la Défense prend en charge les frais aériens. Un budget de 22 millions de dollars pour mener à bien la campagne 2013/2014 est nécessaire. Des bailleurs de fonds ont annoncé des contributions, dont 10 millions de dollars de la Banque mondiale, 5 millions d'euros de l'UE et 4 autres millions de dollars de divers autres partenaires étrangers.

10/08 - Invasion acridienne : réduction des surfaces infestées. 44,7 % des surfaces infestées par les criquets entre octobre et juillet 2013 ont été traitées, soit près de 100.000 ha. L'invasion acridienne n'est cependant pas prête d'être éradiquée. La saison sèche est favorable à la migration des essaims vers de nouvelles régions où ils vont venir renforcer les populations en place.

29/08 - La campagne antiacridienne va pouvoir commencer en septembre : les fonds nécessaires sont réunis et disponibles, annonce le ministre de l'Agriculture, Roland Ravatomanga. Le PAM et la FAO ont pu collecter des fonds qui sont venus s'ajouter aux 2 milliards Ar que l'Etat malgache a affecté à cette

opération. Le ministère de l'Agriculture prévoit de mobiliser des aéronefs et des véhicules 4x4. La FAO a offert 106.000 litres d'insecticides. Des appels d'offres sont en cours pour l'acquisition de matériels.

16/08 - Les deux-tiers de la Grande Ile semblent partir en fumée. Telle est le constat effectué par les satellites Terra et Aqua de la NASA, dans le cadre du système d'Alerte de feux à Madagascar. Selon les explications de responsables de certaines régions, les habitants sont en pleine préparation des zones de pâturage et de leurs champs de culture. « *Nous ne pouvons pas les interdire de brûler la steppe, car nous n'avons pas d'alternative pour le pâturage de leurs troupeaux* », confie un responsable de la région Melaky. Il ajoute que la stratégie de lutte contre les feux de brousse est limitée cette année à la sensibilisation par les médias et dans quelques fokontany. L'arrestation des pyromanes s'avère dangereuse. Leur arrestation risque de se transformer en émeute, avoue-t-il. La dégradation de l'environnement coûte entre 450 et 500 millions de dollars par an, soit l'équivalent de 9 % à 10 % du PIB.

21/08 - « L'offre en charbon de bois ne suffira plus à satisfaire la demande dans plusieurs régions de Madagascar dès 2030 », indique un communiqué du WWF. Un approvisionnement qui représente chaque année une perte de 0,5 % de la couverture forestière. « *Cette hypothèse du WWF doit être ainsi prise au sérieux* », confirme un enseignant-chercheur de l'université d'Antananarivo. La première option pour éviter cette crise est la promotion des foyers économes, qui réduisent la consommation de charbon de bois de 60 %. Mais la maîtrise des feux de brousse constitue aussi une priorité. Le WWF encourage l'État à promouvoir les énergies renouvelables, en particulier à travers la vulgarisation de l'énergie solaire. « *Il nous faut un programme de reboisement intense avant que les gens ne s'attaquent aux bois précieux pour faire du charbon* », déclare le président du syndicat des forestiers, qui s'inquiète de l'épuisement des souches d'eucalyptus. Cette essence à croissance rapide demeure le bois d'énergie de la plupart des ménages mais la ressource n'a pas été correctement gérée. Les prix du charbon de bois s'envolent.

17/08 - Les chercheurs et les conservateurs de l'environnement s'inquiètent face à l'impunité des criminels qui détruisent la biodiversité. Ils prévoient une stratégie pour les combattre. L'hypothèse émise sur la disparition des primates d'ici 20 ans vise à interpeller tous les responsables. « *Si les communautés de base ne font plus confiance aux autorités face à l'impunité des criminels, il faut leur apprendre à fermer et à conserver le garde-manger* », explique un primatologue de l'université d'Antananarivo. L'invasion acridienne dans le Sud et sur les deux tiers du territoire serait due notamment à la disparition de la forêt. L'universitaire dénonce les critiques émises sur l'importance accordée aux lémuriens plus qu'aux hommes. « *Détruisez la forêt et encouragez encore la chasse aux lémuriens, et vous allez voir les conséquences* », a-t-il mis en garde.

24/08 - Madagascar compte bénéficier de l'expérience malaisienne pour développer la filière huile de palme. La création d'une joint-venture est envisagée. « *Actuellement, le pays importe plus de 99 % de l'huile destinée à la consommation alors que la production peut très bien se faire localement. Nous souhaitons, seulement, que l'État soutienne les investissements dans le secteur agricole et de transformation en appliquant le même régime fiscal que pour les entreprises franches* », déclare Danil Ismael, PDG du SMTP. Les questions environnementales posées par la culture intensive du palmier à huile ont été passées sous silence par la presse.

► Divers

01/08 ' Poursuite de la grève du versement des impôts et taxes des entreprises du secteur privé. L'ouverture de comptes bancaires pour le versement des taxes aurait eu jusqu'ici un faible impact sur les rentrées fiscales. « *Le nombre de contribuables qui n'ont pas versé leurs impôts dans les caisses de l'État est réduit. Par conséquent, le gap enregistré durant les mois de juin et juillet est négligeable* », note le ministère des Finances. « *Le non-paiement des impôts est un problème de civisme* », affirme un représentant du syndicat patronal (GEM). Des mesures seront prises à l'encontre des entreprises qui n'ont versé leur dû ni à l'administration fiscale ni sur les comptes bancaires ouverts à cet effet.

Le Trésor public à bout de souffle. « *La trésorerie générale est à bout de souffle. Les recettes se sont amenuisées alors que les dépenses ont augmenté* », s'alarme Orlando Robimanana, directeur général du Trésor. La situation empire depuis quatre ans. La suppression de l'impôt sur le revenu pour les militaires, la suspension des droits et taxes à l'importation et dernièrement le gel fiscal du secteur privé affaiblissent les caisses de l'Etat. Parallèlement, tout le monde revendique des avantages supplémentaires, sans parler des subventions accordées aux pétroliers et à la Jirama. « *Tôt ou tard, on devra faire face à une inflation que cette situation aura engendrée. Le retour à la vérité des prix, la suspension du taux préférentiel ... nous mettrons devant cette réalité. Il est temps que l'on établisse un plan d'ajustement structurel adéquat* », conclut-il. « *Depuis le début de la crise, les techniciens malgaches n'ont pas arrêté de crier sur les toits les impacts de*

celle-ci sur le pays. Jusque-là, personne n'a daigné réagir, notamment du côté des politiques. Mais quand c'est la Banque mondiale qui tire la sonnette d'alarme, tout le monde est attentif », s'indigne-t-il.

17/08 - Après deux mois de gel du paiement de la TVA au Trésor, le secteur privé décide de se remettre dans le circuit formel. Les pénalités de retard et les amendes sont maintenues en dépit du versement au Trésor des fonds collectés durant 2 mois sur les comptes ouverts dans les banques primaires. Du côté du secteur privé, ce retour dans le circuit formel était devenu incontournable, compte tenu de l'absence de confiance qui s'était installée entre les membres de la plateforme. La raison du non-paiement de la TVA à l'État était jugée trop politique par certains et improductive compte tenu du blocage de la situation. Un communiqué a été publié dans lequel il a été confirmé que « *le non-versement des impôts revêt une symbolique forte à laquelle le secteur privé n'a jamais recouru auparavant, et malgré l'enthousiasme de certains membres, ce signal de court terme ne sera pas maintenu, car il n'est pas compatible avec notre idéal d'entreprise citoyenne* ».

03/08 - Le syndicat des inspecteurs d'État suspend son mouvement de grève qui était parvenu, depuis plusieurs semaines, à bloquer la machine administrative. Il a décidé en assemblée générale la levée de la suspension des visas des actes administratifs touchant la gestion du personnel tels les nominations, les contrats et renouvellements de contrat. Cette mesure concerne aussi les salaires soumis à visas, les retraites, les achats des médicaments, les remboursements des frais médicaux, les évacuations sanitaires et les actes à caractère alimentaire et social. Cette décision fait suite à la mise en place d'une commission mixte regroupant le syndicat et le ministère des Finances et du budget. Il a été conclu à l'issue d'une réunion portant sur une nouvelle grille indiciaire.

06/08 - Blanchiment d'argent : le Samifin suspendue du groupe Egmont, plateforme mondiale de coopération entre services de renseignements financiers. Le service malgache, créé il y a 5 ans, devra se contenter de collaborer avec les services de renseignements financiers étrangers avec lesquels il a établi un accord de coopération. En faisant son entrée dans le groupe Egmont, parrainé par la Tracfin française et le FIU mauricien, le Samifin devait honorer ses engagements sur la mise en place et l'opérationnalisation de la lutte contre le blanchiment d'argent, lutte contre le financement du terrorisme, contre la piraterie et la prolifération des armes de destruction massive. Mais, à la suite de deux missions d'évaluation, le Samifin n'a pas encore réussi à atteindre son objectif. Le conseil des ministres a avalisé le projet de loi contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, mais pour des raisons inconnues l'exécutif a suspendu sa soumission au parlement, l'une des raisons pour lesquelles le service a été suspendu du groupe Egmont, selon *La Gazette*. Pour le quotidien, Madagascar, qui a ratifié la convention de Palerme régissant la lutte internationale contre le blanchiment d'argent, la lutte contre le financement du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée, pourrait prochainement figurer parmi les Pays ou Territoire non coopératifs (PTNC). Une annonce qui ne ferait que constituer un obstacle supplémentaire à l'arrivée d'investisseurs directs étrangers. La suspension du Samifin pourrait attirer certaines organisations mafieuses qui s'intéressent à l'environnement financier de Madagascar. Depuis quelques mois, les services de renseignements occidentaux auraient constaté des mouvements de capitaux douteux depuis des banques indonésiennes et malaisiennes à destination d'Antananarivo et des virements entre le Soudan et Madagascar, qui feraient craindre l'implication de Madagascar dans le financement d'actions de groupuscules islamistes ou le recyclage de fonds issus de la piraterie maritime. Ce constat aurait justifié la décision de fermeture temporaire de l'ambassade des Etats-Unis à Madagascar, comme dans 19 autres pays (Cf. Rubrique « *Diplomatie* »).

12/08 - Infrastructures routières défailtantes. Selon les chiffres de la Banque mondiale, 44 % des routes nationales sont jugées en mauvais état à Madagascar. La densité des routes revêtues dans le pays est de 9,7 km par millier de kilomètres contre 31 km en moyenne en Afrique Subsaharienne.

20/08 - Journée mondiale de l'aide humanitaire : Madagascar vit sous perfusion. De quoi Madagascar a-t-il le plus besoin ? Telle a été la problématique centrale de la célébration de la Journée mondiale de l'aide humanitaire. Le premier ministre a proposé en guise de conclusion aux débats de cette Journée : « *La Grande île a besoin de toutes les aides qui nous conduisent à nous passer d'aide* ». Pour le représentant résident de l'UNICEF, Steven Lauwerier, la situation de chaos que connaît le pays nécessite l'engagement des donateurs, du gouvernement et de tous les acteurs. « *Toutes les parties prenantes aux aides humanitaires sont primordiales* », souligne-t-il. De l'éducation à la santé, en passant par la gestion des risques et catastrophes, Madagascar est devenu totalement dépendant de l'aide humanitaire. Mais pour Willem van Milink, représentant résident du PAM, c'est l'aide à la sécurité alimentaire qui est aujourd'hui prioritaire et urgente.

26/08 - L'Etat ne pourra pas subventionner indéfiniment le prix des carburants, ni celui de l'électricité, prévient la direction du Trésor dans son bulletin mensuel. L'équilibre en matière de recettes, dépenses et de financement des déficits est à la limite du possible. Les subventions accordées aux

compagnies pétrolières et à la Jirama, suite au gel des prix, s'élèvent à 112 milliards Ar pour 2011 et 2012. Par ailleurs, les mesures d'octroi d'un taux de change préférentiel aux compagnies pétrolières pour l'importation de leurs produits ont entraîné une charge de 72 milliards Ar en 2012. La situation ne s'est pas améliorée cette année : les subventions ont atteint la somme de 82 milliards Ar, tandis que les recettes fiscales et douanières accusent déjà un gap de 226 milliards Ar par rapport aux prévisions. Le retour à la vérité des prix aura pour conséquence une flambée de l'inflation. La fin de l'octroi de taux de change préférentiel pour l'importation des produits pétroliers engendrera une dégradation du taux de change sur le marché intérieur des devises, une dépréciation de la monnaie nationale ainsi qu'un boom des prix à l'importation. Il en résulterait une baisse de la consommation et de l'investissement, une hausse du chômage et une dégradation de la sécurité. « *À force d'adopter diverses mesures fiscales intempestives par souci de populisme sinon d'électoratisme, l'Etat finit par couper la branche sur laquelle il est assis* », écrit *L'Express*. Le gel des prix de l'énergie et des produits pétroliers pourrait être levé sitôt un nouveau président élu. C'est l'héritage qui l'attend, surtout s'il n'est pas d'obédience TGV. Il aura à gérer ce cadeau empoisonné. L'exonération d'impôts sur les revenus salariaux et assimilés accordés par Andry Rajoelina aux militaires figure également parmi les causes des difficultés évoquées par les responsables du Trésor, qui cite aussi les avantages exorbitants qui devront être accordés aux anciens chefs d'Etat en application d'une loi récemment adoptée. Les deux plus grands défis qui attendent le nouvel élu au lendemain du 20 décembre (il y aura forcément un second tour étant donné qu'avec l'absence des quatre mouvances, le taux d'abstention risque de dépasser largement le pourcentage obtenu par celui qui arrivera en tête) sont incontestablement le redressement de l'économie et des finances, le rétablissement de la discipline au niveau des forces armées et partant la gestion de la sécurité. Le quotidien poursuit : « *Quand on sait que le Trésor a révélé que parmi les candidats figuraient des débiteurs de l'Etat, on comprend les risques que le pays court si jamais l'un de ces pitres arrivent à séduire l'électorat dont les trois-quarts sont analpha...bêtes et le reste illettrés, selon les statistiques officielles. On ignore cependant si la CES a tenu compte de ce paramètre, étant donné la menace qu'ils représentent, en les écartant parmi les 8 candidats rejetés pour ne pas avoir rempli le critère de résidence* ».

La mise en oeuvre du 3^{ème} recensement général sera effective entre 2014-2015, d'après les explications du directeur Général de l'INSTAT. Le coût du projet est estimé à 18 millions de dollars. Les partenaires techniques et financiers ont indiqué que le déblocage des fonds ne pourra intervenir qu'après les élections. Le recensement a été maintes fois reporté par manque de ressources. Il devrait normalement se tenir tous les 10 ans mais le dernier en date a eu lieu en 1993.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande Ile, La Nation, Mada-Pro, Matv, Matera (agence de presse Madagascar), Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, Reuters, Xinhua, SlateAfrique, Afriqueinfos.

Les sites de Sobika, La Vérité et Madagascar Matin sont suspendus, ainsi que plus récemment celui de La Nation. Suite au décès du fondateur de Mada.pro, qui proposait une sélection d'articles de la presse quotidienne, le site n'a pas été mis à jour depuis le 8 août.

Taux de change au 31/08/13, 1 euro = 2.884 Ariary (cours pondéré)